

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 122

20 janvier 2009

### SOMMAIRE

Acadia S.A. ....	5856	Organik Luxembourg S.A. ....	5846
Adam Offergeld Luxemburg G.m.b.H. ...	5853	Orion Développement S.A. ....	5847
Alexandros S.à r.l. ....	5850	Pegase Partners S.A. ....	5840
Alinéa Editions et Communications S.à.r.l. .....	5834	Performance Parts S.à.r.l. ....	5847
Alteza S.A. ....	5845	Pierres S.A. ....	5849
Altice IV S.A. ....	5835	Presidential Holding S.A. ....	5829
ARCALUX SPF, société de gestion de pa- trimoine familial ....	5841	REA Lux 1 S.à r.l. ....	5854
Auroria S.A. ....	5856	REA Lux 2 S.à r.l. ....	5854
BG Consulting S. à r.l. ....	5846	RedBirds Participations S.A. ....	5850
Bottris Investments S.A. ....	5851	Resiliency S.A. ....	5829
CAD Consulting S.A. ....	5827	Rogers Benelux S.à r.l. ....	5836
Enviro Services International ....	5839	Sevsyl S.A. ....	5847
Espace Ariane Immobilière S.A. ....	5845	Silverbrick Invest S.A. ....	5831
Finance et Développement ....	5849	Sitaro S.A. ....	5835
Financière de l'Alzette S.A. ....	5855	Smartlighting ....	5855
Hampton Property Investments S.à.r.l. ...	5834	Société de Recyclage de matières inertes .....	5842
h & w Beteiligung S.à r.l. ....	5810	Société Financière des Constructions "SO- FICOSA" ....	5850
ING Global Real Estate Securities (Hol- dings) S.à r.l. ....	5856	Sofinpar 2008 S.A. ....	5840
Jerich Luxembourg - Permanent establish- ment of Jerich Austria ....	5851	Starup S.A. ....	5830
L&L Luxury Goods S.A. ....	5848	Suruna S.à r.l. ....	5810
Marba Investments S.à r.l. ....	5830	Thumb ....	5844
Max Lease Sàrl ....	5810	TIAA Lux 10 S.à r.l. ....	5852
Mediamorfoz ....	5829	TIAA Lux 4 ....	5854
Mira Trading S.à r.l. ....	5855	TIAA Lux 5 S.à r.l. ....	5853
Molandi Holding S.A. ....	5831	TIAA Lux 6 ....	5853
OHSF Funding II S.à r.l. ....	5846	TIAA Lux 7 S.à r.l. ....	5852
OHSF Funding I S.à r.l. ....	5845	TIAA Lux 8 S.à r.l. ....	5851
Oliver Holdings S.A. ....	5830	TIAA Lux 9 S.à r.l. ....	5852
OME Acquisition S.C.A. ....	5810	Trelux Capital Investissements S.A. ....	5845
		Viville Investissement S.A. ....	5850

**Max Lease Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 25, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 100.008.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 25 novembre 2008. Signature.

Référence de publication: 2009003805/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2008, réf. LSO-CX10877. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

---

**h & w Beteiligung S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 45.111.

Les comptes annuels établis au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31.12.2008.

*Pour la société H & W BETEILIGUNG SARL*

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

Référence de publication: 2009003807/745/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2008, réf. LSO-CX02350. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

---

**Suruna S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5447 Schwebsange, 10, route Nationale.  
R.C.S. Luxembourg B 105.762.

Les comptes annuels établis au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31.12.2008.

*Pour la société SURUNA SARL*

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

Référence de publication: 2009003808/745/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2008, réf. LSO-CX02349. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

---

**OME Acquisition S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 141.861.

In the year two thousand and eight, on the twenty-eighth day of November, at 10.30 a.m.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the société en commandite par actions OME Acquisition S.C.A. (the "Company") having its registered office in L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve, incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, on 19<sup>th</sup> September, 2008 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations Nr C-2491 of 11<sup>th</sup> October, 2008.

The meeting was presided over by Mr Pierre Stemper, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mr Patrick Santer, master at laws, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Christelle Rétif, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on the attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary.

This list as well as the proxies signed ne varietur will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II. It appears from the attendance list that the entire corporate capital is represented at the present meeting and that the shareholders declare themselves duly informed of the agenda so that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda set out below:

1. Creation of two new classes of ordinary shares in the Company, namely class A1 ordinary shares and class A2 ordinary shares and insertion of a new article 5-1 in the articles of incorporation of the Company, so as to read as follows:

**" Art. 5.1. Rights of the class A2 ordinary shares.**

5-1.1. In case of an Exit, the holders of Class A2 Ordinary Shares shall receive a one-time special payment as additional compensation in cash (the "Preference Payment") calculated in accordance with this article 5-1.

For the purposes of this article 5-1, "Exit" means the first to occur of the following event:

(i) any sale (in one or several transactions) of at least 75% of (a) the aggregate Ordinary Shares or (b) shares in any Group Company which holds all or substantially all of the assets of the Group.

(ii) any IPO of the aggregate Ordinary Shares or shares in any current or future Group Company or any of their legal successors which holds all or substantially all of the assets of the Group, provided that, following such IPO, the funds and co-investors advised by BC Partners Limited which are shareholders in OME Investment Acquisition S.C.A. (such funds and co-investors, the "BC Funds") directly or indirectly hold no more than 25% of the voting rights in the respective Group Company, and

(iii) any sale (in one or several transactions) of all or substantially all of the assets of the Group which results in the holders of Class A Ordinary Shares and the holders of Class A1 Ordinary Shares no longer holding any interest (except unsubstantial assets) in the Group.

5-1.2. Subject to article 5-1.4. below, the Preference Payment shall amount to:

(i) the amount of two million Euro (€2,000,000) (the "Fixed Participation"), multiplied by the Multiple (as defined below), less

(ii) any payments already received by holders of Class A2 Ordinary Shares with respect to the Class A2 Ordinary Shares, e.g. as dividend, purchase price or liquidation proceeds.

5-1.3. The Multiple is calculated by dividing the Proceeds by the Investment, where

(a) "Proceeds" are the proceeds realized by the BC Funds in the course of an Exit in respect of shareholding (including convertible preferred equity certificates preferred equity certificates and other financial instruments) in OME Investment Acquisition S.C.A., shareholder loans and any other investments in the Group,

(i) including any proceeds realized by the BC Funds with their investment at an earlier stage, (aa) including but not limited to interest payments, dividends, proceeds from partial sales or recapitalizations, but (bb) excluding any repayments of, or interest payments on, shareholder loans or PECs which did not form part of the Investment (as defined below), and

(ii) including any interest directly or indirectly retained by the BC Funds in the Group; such retained interest to be valued on the same basis as the interest sold in the course of the Exit but excluding any management and transaction fees, and

(iii) excluding any guarantee provisions earned by the BC Funds as consideration for guaranteeing any indebtedness of any Group Company, and

(iv) after deducting (aa) any payments to the holders of Class A2 Ordinary Shares, and (bb) any payments under economically similar or comparable arrangements between the Company and other individuals (the "Bonus Arrangements");

(b) "Investment" is the aggregate of

(i) the acquisition costs paid by the BC Funds for their investment in OME Investment Acquisition S.C.A. and in the Company (aa) including the consideration paid for shares, convertible preferred equity certificates and preferred equity certificates in OME Acquisition Investment S.C.A., including any ancillary acquisition costs, which ultimately were borne by the BC Funds, but (bb) excluding funds paid by the BC Funds because of them guaranteeing any indebtedness of any Group Company, plus

(ii) any other investment by the BC Funds in the Group.

In connection with the BC Funds' investment in OME Investment Acquisition S.C.A. and the Company, a bank loan has been granted to OME Investment Acquisition S.C.A. (the "Bank Loan"). For the purpose of calculating the amount of the Investment, the Bank Loan shall always be deemed to be in existence unchanged. Therefore, in particular but not

limited to, any payments made by the BC Funds in order to replace or refinance the Bank Loan or any other loan commercially replacing (i) the Bank Loan or (ii) a singular or multiple refinancing or replacement of the Bank Loan by whatever means, shall not be taken into consideration for the purpose of calculating the amount of the Investment.

5-1.4. If the Multiple (which is for the avoidance of doubt to be calculated pursuant to article 5-1.3 (a)(iv) after any payments under this article 5-1.4.), equals or exceeds two, then the holders of Class A2 Ordinary Shares shall receive a Preference Payment amounting to

(i) a multiple on its Fixed Participation multiplied by a multiple amounting to the figure set forth opposite the achieved Multiple in the column "A2 Multiple" in the table set out below (the "A2 Multiple"), provided that in no event shall the holders of Class A2 Ordinary Shares receive a lower multiple on the Fixed Participation than the Multiple, less

(ii) any payments already received by the holders of Class A2 Ordinary Shares in connection with the Class A2 Ordinary Shares. E-g- as dividend, purchase price or liquidation proceeds.

Multiple	A2 Multiple
2.00	3.50
2.50	6.25
3.00	9.75
3.50	14.00
4.00	20.00
4.50	22.50
5.00	25.00
5.50	27.50
6.00	30.00

If the Multiple, calculated without deducting any payments under article 5-1.4 and similar provisions under other Bonus Arrangements (i.e. prior to the deduction pursuant to article 5-1.3(a)(iv)), equals or exceeds a threshold set forth above (the "Relevant Threshold"), but falls short of the Relevant Threshold after payments under this article 5-1.4 and similar provisions under other Bonus Arrangements have been deducted, then (i) the A2 Multiple and, in the same proportion, (ii) all similar multiples under the other Bonus Arrangements shall be reduced to such multiple (which for the avoidance of doubt shall in no event be less than the A2 Multiple set forth in the table above in the line above the relevant threshold for the Multiple) which results in a Multiple of exactly the Relevant Threshold.

5-1.5. In case the Company determines based on a legal opinion by an international law firm with high reputation that any taxes, social security contributions or similar payments (collectively the "Taxes") may be payable by either the Company or any other entity in connection with any payments made or to be made under this article 5-1, the relevant amount shall be withheld and forwarded to the relevant entity which is obliged to withhold such Taxes, or forwarded to the relevant tax or governmental authority entitled to such Taxes."

2. Re-classification of the one hundred thousand (100,000) issued ordinary shares in the Company into (i) eighty-seven thousand five hundred eighty (87,580) class A ordinary shares, (ii) eleven thousand one hundred forty-six (11,146) class A1 ordinary shares and (iii) one thousand two hundred seventy-four (1,274) class A2 ordinary shares, each with a nominal value of one Euro (€1.00.-).

3. Creation of an authorised share capital of the Company of additional two hundred fifty-one million Euro (€251,000,000) consisting of additional two hundred fifty-one million (251,000,000) class A ordinary shares, with a nominal value of one Euro (€1.00) per class A ordinary share; and acknowledgement and approval of the report by OME S.A., the sole manager of the Company, made in accordance with article 32-3 (5) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies concerning the price, if any, at which the class A ordinary shares of the Company may be issued if issued against a consideration in cash to the extent such issues are being made without reserving any preferential subscription rights of the existing holders of class A ordinary shares.

4. Amendment of article 5 of the articles of incorporation of the Company, so as to read as follows:

**" Art. 5. Corporate capital.**

5.1. The Company has an issued and subscribed fully-paid-up capital of one hundred thousand and one Euro (€ 100,001) divided into (i) eighty-seven thousand five hundred eighty (87,580) class A ordinary shares (the "Class A Ordinary Shares"), (ii) eleven thousand one hundred forty-six (11,146) class A1 ordinary shares (the "Class A1 Ordinary Shares"), (iii) one thousand two hundred seventy-four (1,274) class A2 ordinary shares (the "Class A2 Ordinary Shares") and (iv) one (1) Unlimited Share, all with a nominal value of one Euro (€1.00) per Share.

The issued and subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles.

5.2. The authorised capital of the Company is fixed at additional two hundred fifty-one million Euro (€ 251,000,000) consisting of additional two hundred fifty-one million (251,000,000) Class A Ordinary Shares, each with a nominal value of one Euro (€1.00).

Any authorised but unissued Class A Ordinary Shares shall lapse five (5) years after publication in the Mémorial of the notarial deed recording the Shareholders' resolution on the authorised capital.

The Gérant or delegate(s) duly appointed by the Gérant may from time to time issue Class A Ordinary Shares out of the authorised share capital at such times and on such terms and conditions, including issue price, as the Gérant or its delegate(s) may in its or their discretion resolve.

Only the Class A Ordinary Shareholders shall be entitled to preferential rights with respect to the Class A Ordinary Shares to be so issued against cash, unless waived by the relevant Class A Ordinary Shareholders. The Gérant is authorised in accordance with Article 32-3 (5) of the Law to withdraw or restrict such subscription rights. The preferential right to subscribe, if not waived, withdrawn or restricted as aforesaid, may be exercised within a period determined by the Gérant, which may not be less than thirty (30) days from the date of the subscription period, which shall be notified by registered letter. The preferential right to subscribe shall be transferable throughout the subscription period among Class A Ordinary Shareholders.

A capital increase within the limits of the authorised capital shall be recorded by a notarial deed, at the request of the Gérant or its delegate(s) against presentation of the documents establishing the subscription and payments."

5. Deletion of the fourth paragraph of article 7 of the articles of incorporation of the Company and insertion of a new article 7-1 in the articles of incorporation of the Company, so as to read as follows:

" **Art. 7.1. Transfer restrictions on the ordinary shares.** Any transfer or pledge by an Ordinary Shareholder of an Ordinary Share or any interest or right arising from an Ordinary Share (an option, warrant or other right to acquire any Ordinary Share (whether by subscription, conversion or otherwise) being deemed to be an interest in an Ordinary Share for this purpose) shall only be made in accordance with the provisions of these Articles or any other agreement between all of the Ordinary Shareholders duly notified to the Company. Any transfer or pledge made otherwise than in accordance with such provisions shall be void and shall not be registered in the Register.

Every transfer and pledge of a Share permitted in accordance with the preceding paragraph shall be entered in the Register. Permitted transfers of Shares shall be effected by delivering the certificate or certificates issued in relation to the Shares to the Company along with an instrument of transfer satisfactory to the Company or by written declarations of transfer inscribed in the Register, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney."

6. Amendment of the first paragraph of article 13 of the articles of incorporation of the Company, so as to read as follows:

"The business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be supervised by a supervisory committee composed of not less than three members but not more than seven members, who need not be Shareholders (the "Supervisory Committee")."

7. Amendment of the third paragraph of article 13 of the articles of incorporation of the Company, so as to read as follows:

"The Supervisory Committee shall be consulted by the Gérant on such matters as the Gérant may determine and shall authorise any actions of the Gérant that may, pursuant to applicable law or under the Articles, exceed the powers of the Gérant. In particular the Gérant shall consult the Supervisory Committee on the following matters:

(a) the increase of the nominal share capital of any subsidiary of the Company (a "Group Member") or the issue of any share of a Group Member or the granting of any option to subscribe for shares or loan capital of a Group Member;

(b) the capitalisation or repayment of any amounts standing to the credit of any of the reserves of a Group Member or the redemption or purchase of shares of a Group Member or the reduction of the share capital of a Group Member;

(c) the incorporation, acquisition or disposal of any subsidiary, or establishment of any new branch, agency, trading establishment or business or the closing of any such branch, agency, trading establishment or business;

(d) the sale, transfer or otherwise disposal of or in any way the cessation to exercise control over (whether by one transaction or a series of transactions and whether at one time or over a period of time) the whole or any material part of the business, undertaking or assets of the Company or of a Group Member;

(e) the alteration to the nature of, or the cessation to carry on, the business of the Company;

(f) the entry into any joint venture, partnership or other arrangement whereby the profits of the Company or of a Group Member may be shared or the establishment of any employee share option or profit related scheme of any kind whatsoever;

(g) the voluntary winding-up of the Company or of a Group Member or the making of an administration order, or any resolution for winding-up or the taking of any action which would result in the Company becoming insolvent or unable to pay its debts; or

(h) the admission or the application for admission of the Ordinary Shares or of shares of any Group Member to any recognised stock exchange."

8. Amendment of the last paragraph of article 13 of the articles of incorporation of the Company, so as to read as follows:

"The members of the Supervisory Committee shall not receive any remuneration in connection with their membership on the Supervisory Committee except as otherwise agreed by the Ordinary Shareholders."

9. Deletion of (i) the third sentence of the first paragraph of article 14 and (ii) the third paragraph of article 29, of the articles of incorporation of the Company.

10. Amendment of the second sentence of the second paragraph of article 15 of the articles of incorporation of the Company, so as to read as follows:

"A meeting of the Supervisory Committee must be convened if any three members so require."

11. Amendment of article 30 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

" **Art. 30. Definitions.** In these Articles, the following shall have the respective meaning set out below:

Articles: the present articles of incorporation.

Business Day: any day other than a Saturday on which banks are open for business in Luxembourg.

Class A Ordinary Shareholders: the holders of Class A Ordinary Shares.

Company: OME Acquisition S.C.A., a Luxembourg société en commandite par actions.

Control: the ownership of securities representing, directly or indirectly, on a fully diluted basis, more than 50% of the share capital and voting rights of the concerned entity; an ownership by a controlled entity vis-à-vis a concerned entity shall be deemed indirect each time the securities of such a concerned entity are owned by an entity having more than 50% of its share capital and voting rights, directly or indirectly.

Gérant: OME S.A., the associé-gérant-commandité of the Company holding the Unlimited Share.

Group: the group of entities comprising OME Investment Acquisition S.C.A., the Company and all of its direct or indirect subsidiaries over which the Company has, directly or indirectly, Control.

Group Company: any entity belonging to the Group.

IPO: initial public offering.

Law: the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Ordinary Shareholders): the Shareholder(s) holding Ordinary Shares.

Ordinary Shares: the Class A Ordinary Shares, the Class A1 Ordinary Shares and the Class A2 Ordinary Shares.

PECs: the yield producing preferred equity certificates of whichever tranche or class issued by the Company from time to time.

Register: the register of Shares of the Company.

Shareholder(s): each or all of the holders of Ordinary Shares, and the Unlimited Shares.

Shares: together and each of the Ordinary Shares and Unlimited Share(s).

Unlimited Share(s): the Unlimited Share(s) held by the Gérant of the Company."

12. Amendment of the title of chapter VIII and of article 31 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

### **"Chapter VIII. Applicable law - Disputes**

#### **Art. 31. Applicable Law - Disputes.**

31.1. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

31.2. Any dispute, controversy or claim arising out of or in connection with these Articles or their validity shall be finally settled in accordance with the provisions of any agreement between all of the Ordinary Shareholders duly notified to the Company."

13. Appointment of Dr. Karl Josef Neukirchen, Dr. Ralph Joseph Neukirchen, Dr Cletus von Pichler to the supervisory committee of the Company

After the foregoing has been approved the meeting unanimously took the following resolution:

#### *First resolution*

The meeting resolved to create two new classes of ordinary shares in the Company, namely class A1 ordinary shares and class A2 ordinary shares.

The meeting resolved to insert a new article 5-1 in the articles of incorporation of the Company, so as to read as follows:

#### **" Art. 5.1. Rights of the class A2 ordinary shares.**

5-1.1. In case of an Exit, the holders of Class A2 Ordinary Shares shall receive a one-time special payment as additional compensation in cash (the "Preference Payment") calculated in accordance with this article 5-1.

For the purposes of this article 5-1, "Exit" means the first to occur of the following event:

(i) any sale (in one or several transactions) of at least 75% of (a) the aggregate Ordinary Shares or (b) shares in any Group Company which holds all or substantially all of the assets of the Group.

(ii) any IPO of the aggregate Ordinary Shares or shares in any current or future Group Company or any of their legal successors which holds all or substantially all of the assets of the Group, provided that, following such IPO, the funds and co-investors advised by BC Partners Limited which are shareholders in OME Investment Acquisition S.C.A. (such funds

and co-investors, the "BC Funds") directly or indirectly hold no more than 25% of the voting rights in the respective Group Company, and

(iii) any sale (in one or several transactions) of all or substantially all of the assets of the Group which results in the holders of Class A Ordinary Shares and the holders of Class A1 Ordinary Shares no longer holding any interest (except unsubstantial assets) in the Group.

5-1.2. Subject to article 5-1.4. below, the Preference Payment shall amount to:

(i) the amount of two million Euro (€2,000,000) (the "Fixed Participation"), multiplied by the Multiple (as defined below), less

(ii) any payments already received by holders of Class A2 Ordinary Shares with respect to the Class A2 Ordinary Shares, e.g. as dividend, purchase price or liquidation proceeds.

5-1.3. The Multiple is calculated by dividing the Proceeds by the Investment, where

(a) "Proceeds" are the proceeds realized by the BC Funds in the course of an Exit in respect of shareholding (including convertible preferred equity certificates preferred equity certificates and other financial instruments) in OME Investment Acquisition S.C.A., shareholder loans and any other investments in the Group,

(i) including any proceeds realized by the BC Funds with their investment at an earlier stage, (aa) including but not limited to interest payments, dividends, proceeds from partial sales or recapitalizations, but (bb) excluding any repayments of, or interest payments on, shareholder loans or PECs which did not form part of the Investment (as defined below), and

(ii) including any interest directly or indirectly retained by the BC Funds in the Group; such retained interest to be valued on the same basis as the interest sold in the course of the Exit but excluding any management and transaction fees, and

(iii) excluding any guarantee provisions earned by the BC Funds as consideration for guaranteeing any indebtedness of any Group Company, and

(iv) after deducting (aa) any payments to the holders of Class A2 Ordinary Shares, and (bb) any payments under economically similar or comparable arrangements between the Company and other individuals (the "Bonus Arrangements");

(b) "Investment" is the aggregate of

(i) the acquisition costs paid by the BC Funds for their investment in OME Investment Acquisition S.C.A. and in the Company (aa) including the consideration paid for shares, convertible preferred equity certificates and preferred equity certificates in OME Acquisition Investment S.C.A., including any ancillary acquisition costs, which ultimately were borne by the BC Funds, but (bb) excluding funds paid by the BC Funds because of them guaranteeing any indebtedness of any Group Company, plus

(ii) any other investment by the BC Funds in the Group.

In connection with the BC Funds' investment in OME Investment Acquisition S.C.A. and the Company, a bank loan has been granted to OME Investment Acquisition S.C.A. (the "Bank Loan"). For the purpose of calculating the amount of the Investment, the Bank Loan shall always be deemed to be in existence unchanged. Therefore, in particular but not limited to, any payments made by the BC Funds in order to replace or refinance the Bank Loan or any other loan commercially replacing (i) the Bank Loan or (ii) a singular or multiple refinancing or replacement of the Bank Loan by whatever means, shall not be taken into consideration for the purpose of calculating the amount of the Investment.

5-1.4. If the Multiple (which is for the avoidance of doubt to be calculated pursuant to article 5-1.3 (a)(iv) after any payments under this article 5-1.4.), equals or exceeds two, then the holders of Class A2 Ordinary Shares shall receive a Preference Payment amounting to

(i) a multiple on its Fixed Participation multiplied by a multiple amounting to the figure set forth opposite the achieved Multiple in the column "A2 Multiple" in the table set out below (the "A2 Multiple"), provided that in no event shall the holders of Class A2 Ordinary Shares receive a lower multiple on the Fixed Participation than the Multiple, less

(ii) any payments already received by the holders of Class A2 Ordinary Shares in connection with the Class A2 Ordinary Shares. E.g. as dividend, purchase price or liquidation proceeds.

Multiple	A2 Multiple
2.00	3.50
2.50	6.25
3.00	9.75
3.50	14.00
4.00	20.00
4.50	22.50
5.00	25.00
5.50	27.50

6.00

30.00

If the Multiple, calculated without deducting any payments under article 5-1.4 and similar provisions under other Bonus Arrangements (i.e. prior to the deduction pursuant to article 5-1.3(a)(iv)), equals or exceeds a threshold set forth above (the "Relevant Threshold"), but falls short of the Relevant Threshold after payments under this article 5-1.4 and similar provisions under other Bonus Arrangements have been deducted, then (i) the A2 Multiple and, in the same proportion, (ii) all similar multiples under the other Bonus Arrangements shall be reduced to such multiple (which for the avoidance of doubt shall in no event be less than the A2 Multiple set forth in the table above in the line above the relevant threshold for the Multiple) which results in a Multiple of exactly the Relevant Threshold.

5-1.5. In case the Company determines based on a legal opinion by an international law firm with high reputation that any taxes, social security contributions or similar payments (collectively the "Taxes") may be payable by either the Company or any other entity in connection with any payments made or to be made under this article 5-1, the relevant amount shall be withheld and forwarded to the relevant entity which is obliged to withhold such Taxes, or forwarded to the relevant tax or governmental authority entitled to such Taxes."

*Second resolution*

The meeting resolved to re-classify the one hundred thousand (100,000) issued ordinary shares in the Company into (i) eighty-seven thousand five hundred eighty (87,580) class A ordinary shares, (ii) eleven thousand one hundred forty-six (11,146) class A1 ordinary shares and (iii) one thousand two hundred seventy-four (1,274) class A2 ordinary shares, each with a nominal value of one Euro (€1.00).

Following such re-classification, the shareholding of the Company is composed as follows:

Shareholders	Class A ordinary shares	Class A1 ordinary shares	Class A2 ordinary shares
BC European Capital VIII-1	43,790	5,573	637
BC European Capital VIII-2	43,790	5,573	637

*Third resolution*

The meeting resolved to create an authorised share capital of the Company of additional two hundred fifty-one million Euro (€251,000,000) consisting of additional two hundred fifty-one million (251,000,000) class A ordinary shares, with a nominal value of one Euro (€1.00.-) per class A ordinary share.

As regards said creation of the authorised share capital of the Company, the meeting acknowledged and approved a report by OME S.A., the sole manager of the Company, drafted in accordance with article 32-3(5) of the law of 10<sup>th</sup> August, 1915 on commercial companies concerning the price if any at which the class A ordinary shares of the Company may be issued, if issued against a consideration in cash to the extent such issues are being made without reserving any preferential subscription rights of existing Ordinary Shareholders. The meeting resolved that such report complied with said article 32-3(5).

*Fourth resolution*

As a consequence to the preceding resolutions, the meeting resolved to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company, so as to read as follows:

**" Art. 5. Corporate capital.**

5.1. The Company has an issued and subscribed fully-paid-up capital of one hundred thousand and one Euro (€ 100,001) divided into (i) eighty-seven thousand five hundred eighty (87,580) class A ordinary shares (the "Class A Ordinary Shares"), (ii) eleven thousand one hundred forty-six (11,146) class A1 ordinary shares (the "Class A1 Ordinary Shares"), (iii) one thousand two hundred seventy-four (1,274) class A2 ordinary shares (the "Class A2 Ordinary Shares") and (iv) one (1) Unlimited Share, all with a nominal value of one Euro (€1.00.-) per Share.

The issued and subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles.

5.2. The authorised capital of the Company is fixed at additional two hundred fifty-one million Euro (€ 251,000,000) consisting of additional two hundred fifty-one million (251,000,000) Class A Ordinary Shares, each with a nominal value of one Euro (€1.00.-).

Any authorised but unissued Class A Ordinary Shares shall lapse five (5) years after publication in the Mémorial of the notarial deed recording the Shareholders' resolution on the authorised capital.

The Gérant or delegate(s) duly appointed by the Gérant may from time to time issue Class A Ordinary Shares out of the authorised share capital at such times and on such terms and conditions, including issue price, as the Gérant or its delegate(s) may in its or their discretion resolve.

Only the Class A Ordinary Shareholders shall be entitled to preferential rights with respect to the Class A Ordinary Shares to be so issued against cash, unless waived by the relevant Class A Ordinary Shareholders. The Gérant is authorised in accordance with Article 32-3 (5) of the Law to withdraw or restrict such subscription rights. The preferential right to subscribe, if not waived, withdrawn or restricted as aforesaid, may be exercised within a period determined by the Gérant,



which may not be less than thirty (30) days from the date of the subscription period, which shall be notified by registered letter. The preferential right to subscribe shall be transferable throughout the subscription period among Class A Ordinary Shareholders.

A capital increase within the limits of the authorised capital shall be recorded by a notarial deed, at the request of the Gérant or its delegate(s) against presentation of the documents establishing the subscription and payments."

*Fifth resolution*

The meeting resolved to delete the fourth paragraph of article 7 of the articles of incorporation of the Company and to insert a new article 7-1 in the articles of incorporation of the Company, so as to read as follows:

**" Art. 7.1. Transfer restrictions on the ordinary shares.**

Any transfer or pledge by an Ordinary Shareholder of an Ordinary Share or any interest or right arising from an Ordinary Share (an option, warrant or other right to acquire any Ordinary Share (whether by subscription, conversion or otherwise) being deemed to be an interest in an Ordinary Share for this purpose) shall only be made in accordance with the provisions of these Articles or any other agreement between all of the Ordinary Shareholders duly notified to the Company. Any transfer or pledge made otherwise than in accordance with such provisions shall be void and shall not be registered in the Register.

Every transfer and pledge of a Share permitted in accordance with the preceding paragraph shall be entered in the Register. Permitted transfers of Shares shall be effected by delivering the certificate or certificates issued in relation to the Shares to the Company along with an instrument of transfer satisfactory to the Company or by written declarations of transfer inscribed in the Register, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney."

*Sixth resolution*

The meeting resolved to amend the first paragraph of article 13 of the articles of incorporation of the Company, so as to read as follows:

"The business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be supervised by a supervisory committee composed of not less than three members but not more than seven members, who need not be Shareholders (the "Supervisory Committee")."

*Seventh resolution*

The meeting resolved to amend the third paragraph of article 13 of the articles of incorporation of the Company, so as to read as follows:

"The Supervisory Committee shall be consulted by the Gérant on such matters as the Gérant may determine and shall authorise any actions of the Gérant that may, pursuant to applicable law or under the Articles, exceed the powers of the Gérant. In particular the Gérant shall consult the Supervisory Committee on the following matters:

- (a) the increase of the nominal share capital of any subsidiary of the Company (a "Group Member") or the issue of any share of a Group Member or the granting of any option to subscribe for shares or loan capital of a Group Member;
- (b) the capitalisation or repayment of any amounts standing to the credit of any of the reserves of a Group Member or the redemption or purchase of shares of a Group Member or the reduction of the share capital of a Group Member;
- (c) the incorporation, acquisition or disposal of any subsidiary, or establishment of any new branch, agency, trading establishment or business or the closing of any such branch, agency, trading establishment or business;
- (d) the sale, transfer or otherwise disposal of or in any way the cessation to exercise control over (whether by one transaction or a series of transactions and whether at one time or over a period of time) the whole or any material part of the business, undertaking or assets of the Company or of a Group Member;
- (e) the alteration to the nature of, or the cessation to carry on, the business of the Company;
- (f) the entry into any joint venture, partnership or other arrangement whereby the profits of the Company or of a Group Member may be shared or the establishment of any employee share option or profit related scheme of any kind whatsoever;
- (g) the voluntary winding-up of the Company or of a Group Member or the making of an administration order, or any resolution for winding-up or the taking of any action which would result in the Company becoming insolvent or unable to pay its debts; or
- (h) the admission or the application for admission of the Ordinary Shares or of shares of any Group Member to any recognised stock exchange."

*Eighth resolution*

The meeting resolved to amend the last paragraph of article 13 of the articles of incorporation of the Company, so as to read as follows:

"The members of the Supervisory Committee shall not receive any remuneration in connection with their membership on the Supervisory Committee except as otherwise agreed by the Ordinary Shareholders."

*Ninth resolution*

The meeting resolved to delete (i) the third sentence of the first paragraph of article 14 and (ii) the third paragraph of article 29, of the articles of incorporation of the Company.

*Tenth resolution*

The meeting resolved to amend the second sentence of the second paragraph of article 15 of the articles of incorporation of the Company, so as to read as follows:

"A meeting of the Supervisory Committee must be convened if any three members so require."

*Eleventh resolution*

The meeting resolved to amend article 30 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

" **Art. 30. Definitions.** In these Articles, the following shall have the respective meaning set out below:

Articles: the present articles of incorporation.

Business Day: any day other than a Saturday on which banks are open for business in Luxembourg.

Class A Ordinary Shareholders: the holders of Class A Ordinary Shares.

Company: OME Acquisition S.C.A., a Luxembourg société en commandite par actions.

Control: the ownership of securities representing, directly or indirectly, on a fully diluted basis, more than 50% of the share capital and voting rights of the concerned entity; an ownership by a controlled entity vis-à-vis a concerned entity shall be deemed indirect each time the securities of such a concerned entity are owned by an entity having more than 50% of its share capital and voting rights, directly or indirectly.

Gérant: OME S.A., the associé-gérant-commandité of the Company holding the Unlimited Share.

Group: the group of entities comprising OME Investment Acquisition S.C.A., the Company and all of its direct or indirect subsidiaries over which the Company has, directly or indirectly, Control.

Group Company: any entity belonging to the Group.

IPO: initial public offering.

Law: the law of 10<sup>th</sup> August 1915 on commercial companies, as amended.

Ordinary Shareholder(s): the Shareholder(s) holding Ordinary Shares.

Ordinary Shares: the Class A Ordinary Shares, the Class A1 Ordinary Shares and the Class A2 Ordinary Shares.

PECs: the yield producing preferred equity certificates of whichever tranche issued by the Company from time to time.

Register: the register of Shares of the Company.

Shareholder(s): each or all of the holders of Ordinary Shares, and the Unlimited Shares.

Shares: together and each of the Ordinary Shares and Unlimited Share(s).

Unlimited Share(s): the Unlimited Share(s) held by the Gérant of the Company."

*Twelfth resolution*

The meeting resolved to amend the title of chapter VIII and article 31 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

**"Chapter VIII. Applicable law - Disputes****Art. 31. Applicable law - Disputes.**

31.1. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

31.2. Any dispute, controversy or claim arising out of or in connection with these Articles or their validity shall be finally settled in accordance with the provisions of any agreement between all of the Ordinary Shareholders duly notified to the Company."

*Thirteenth resolution*

The meeting resolved to appoint the following persons to the supervisory committee of the Company.

Name	Address	Title	Date of birth	City and country of birth
Dr Karl Josef Neukirchen	Am Rabenstein 4B D-61350 Bad Homburg	manager	17 <sup>th</sup> March, 1942	Bonn Germany
Dr Ralph Josef Neukirchen	Zum Hahnenschrei 15 D-69168 Wiesloch	Manager	9 <sup>th</sup> September, 1965	Bonn Germany
Dr Cletus von Pichler	Tizianstrasse 129, D-80638 Munich	Dipl.-Ing. Dr. Techn.	16 <sup>th</sup> May, 1943	Detmold (Germany)

The meeting resolved that:

- the term of Dr. Karl Josef Neukirchen shall automatically expire on 28<sup>th</sup> November, 2010; and
- the term of the remaining members of the supervisory committee, including those members appointed at the incorporation of the Company, shall expire at the annual general meeting of the Company to be held in 2014.

There being no further business on the agenda the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg,

On the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

### Suit la traduction française de ce qui précède

L'an deux mil huit, le vingt-huitième jour du mois de novembre, à 10 heures 30.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions OME Acquisition S.C.A. (la "Société"), avec siège social à L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve, constituée suivant acte passé devant Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 19 septembre 2008 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro C-2491 le 11 octobre 2008.

L'assemblée est présidée par Monsieur Pierre Stemper, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Patrick Santer, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Madame Christelle Rétif, employée privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et demande au notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions détenues par chacun d'entre-eux figurent sur la liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant.

Cette liste ainsi que les procurations signées ne varieront seront annexées au présent acte, pour être soumises aux formalités de l'enregistrement

II. Il ressort de la liste de présence que les actions représentant tout le capital social sont représentées à cette assemblée et que les actionnaires déclarent être dûment informés de l'ordre du jour de sorte que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points figurant à l'ordre du jour décrit ci-après:

1. Création de deux nouvelles classes d'actions ordinaires dans la Société, à savoir les actions ordinaires de classe A1 et les actions ordinaires de classe A2 et insertion d'un nouvel article 5-1 dans les statuts de la Société de la manière suivante:

#### " Art. 5.1. Droit des actions ordinaires de classe A2.

5-1.1. Dans le cas d'une Sortie, les titulaires des Actions Ordinaires de Classe A2 sont en droit de recevoir un paiement spécial en espèce en tant que rémunération additionnelle (le "Payement Préférentiel") calculé conformément au présent article 5-1.

Pour les besoins de cet Article 5-1, "Sortie" signifie le premier des événements suivants à intervenir:

(i) toute vente (en une ou plusieurs transactions) d'au moins 75 % de (a) l'ensemble des Actions Ordinaires ou (b) des actions dans toute Société du Groupe qui détient tous ou substantiellement tous les avoirs du Groupe.

(ii) tout IPO de l'ensemble des Actions Ordinaires ou actions de toute Société du Groupe actuelle ou future ou de tous leurs successeurs légaux qui détiennent tous ou substantiellement tous les avoirs du Groupe à condition que, à la suite d'un tel IPO, les fonds et co-investisseurs conseillés par BC Partners Limited qui sont actionnaires de OME Investment Acquisition S.C.A. (ces fonds et co-investisseurs, ci-après désignés par les "Fonds BC"), directement ou indirectement, ne détenant pas plus de 25 % des droits de vote dans la Société du Groupe respective, et

(iii) toute vente (en une ou plusieurs transactions) de tous ou substantiellement tous les avoirs du Groupe qui résulte en ce que les titulaires des Actions Ordinaires de Classe A et les titulaires des Actions Ordinaires de Classe A1 ne détiennent plus aucun intérêt (à l'exception des avoirs insignifiants) dans le Groupe.

5-1.2. Sous réserve de l'article 5-1.4. ci-dessous, le Payement Préférentiel s'élèvera à:

(i) le montant de deux millions d'euros (€ 2.000.000) (la "Participation Fixe") multiplié par le Multiple (tel que défini ci-dessous), moins

(ii) tous paiements déjà reçus par les titulaires des Actions Ordinaires de Classe A2 en relation avec les Actions Ordinaires de Classe A2, comme, par exemple, dividende, prix d'acquisition ou boni de liquidation.

5-1.3. Le Multiple est calculé en divisant les Revenus par l'Investissement, où

(a) "Revenus" sont les revenus réalisés par les Fonds BC dans le cours d'une Sortie en relation avec leur actionariat (y compris leurs certificats convertibles préférentiels d'actions, leur certificats préférentiels d'actions et leurs autres instruments financiers), dans OME Investment Acquisition S.C.A., prêts d'actionnaires et tout autre investissement dans le Groupe,

(i) y compris les revenus réalisés par les Fonds BC de leur investissement à une étape antérieure, (aa) incluant mais pas limité aux, paiements d'intérêts, de dividendes, les revenus de ventes partielles ou de

recapitalisations, mais (bb) excluant tout remboursement de, ou paiement d'intérêts sur, des prêts d'actionnaires ou de PECs qui ne font pas partie de l'Investissement (tel que défini ci-dessous), et

(ii) incluant tout intérêt directement ou indirectement retenu par les Fonds BC dans le Groupe; un tel intérêt retenu étant évalué sur la même base que l'intérêt vendu dans le cadre d'une Sortie mais excluant tout honoraire de gestion et de transaction, et

(iii) excluant toute stipulation de garantie gagnée par les Fonds BC comme rémunération pour garantir une dette de toute Société du Groupe, et

(iv) après déduction (aa) de tout paiement aux titulaires des Actions Ordinaires de Classe A2 et (bb) tout paiement fait en vertu d'arrangements économiquement similaires ou comparables entre la Société et d'autres individus (les "Arrangements de Bonus");

(b) "Investissement" et l'ensemble de

(i) les coûts d'acquisition payés par les Fonds BC pour leur investissements dans OME Investment Acquisition S.C.A. et dans la Société (aa) incluant le prix payé pour les actions, les certificats convertibles préférentiels d'actions et les certificats préférentiels d'actions dans OME Investment Acquisition S.C.A., y compris tous les coûts d'acquisition annexes, qui ont été au final supportés par les Fonds BC, mais (bb) en excluant les fonds payés par les Fonds BC du fait de leur garantie de toute dette d'une Société du Groupe, plus

(ii) tout autre investissement par les Fonds BC dans le Groupe.

En relation avec l'investissement des Fonds BC dans OME Investment Acquisition S.C.A. et la Société, un prêt bancaire a été accordé à OME Investment Acquisition S.C.A. (the "Prêt Bancaire"). Pour les besoins du calcul du montant de l'Investissement, le Prêt Bancaire sera toujours considéré comme étant existant. Partant, en particulier mais sans limitation, tout paiement fait par les Fonds BC pour replacer ou refinancer le Prêt Bancaire ou tout autre prêt remplaçant commercialement (a) le Prêt Bancaire ou (ii) un ou plusieurs refinancements ou remplacements du Prêt Bancaire par quelque moyen que ce soit, ne sera pas pris en considération pour les besoins du calcul du montant de l'Investissement.

5-1.4. Si le Multiple (qui pour éviter tout doute est calculé suivant l'article 5-1.3(a) (iv) après tout paiement en vertu de cet Article 5-1.4.), égale ou excède deux, alors les titulaires d'Actions Ordinaires de Classe A2 recevront un Paiement Préférentiel s'élevant à

(i) un multiple de sa Participation Fixe multiplié par un multiple s'élevant au chiffre figurant dans la colonne "A2 Multiple" dans le tableau ci-dessous à côté du Multiple atteint (le "Multiple A2") à condition qu'à aucun moment les titulaires d'Actions Ordinaires de Classe A2 reçoivent sur sa Participation Fixe un multiple inférieur au Multiple, moins

(ii) tous paiements déjà reçus par les titulaires d'Actions Ordinaires de Classe A2 en connexion avec des Actions Ordinaires de Classe A2, comme, par exemple, dividende, prix d'acquisition ou boni de liquidation

Multiple	A2 Multiple
2.00	3.50
2.50	6.25
3.00	9.75
3.50	14.00
4.00	20.00
4.50	22.50
5.00	25.00
5.50	27.50
6.00	30.00

Si le Multiple, calculé sans déduction de tout paiement sous l'article 5-1.4 et des stipulations similaires en vertu des Arrangements de Bonus (c'est-à-dire avant la déduction en application de l'article 5-1.3(a)(iv)), égale ou excède un seuil indiqué plus haut (le "Seuil Relevant"), mais ne correspond pas au Seuil Relevant après que le paiement en vertu de cet article 5-1.4 et des stipulations similaires en vertu des autres Arrangements de Bonus ont été déduits, alors (i) le Multiple A2 et, dans les mêmes proportions, (ii) les autres multiples similaires en vertu des autres Arrangements de Bonus seront réduits à ce multiple (qui, pour éviter tout doute sera à aucun moment moindre que le Multiple A2 visé dans le tableau ci-dessus dans la ligne au-dessus du seuil relevant pour le Multiple) qui résulte dans un Multiple équivalant exactement au Seuil Relevant.

5-1.5. Lorsque la Société détermine sur base d'un avis juridique rendu par une étude d'avocats de grande réputation que toute taxe, contribution de sécurité sociale ou paiements similaires (ensemble les "Taxes") peuvent être payables

soit par la Société soit par toute autres entité en relation avec tout paiement fait ou à faire sous cet article 5-1, le montant concerné sera déduit et sera envoyé à l'entité concernée qui est obligée de retenir de telles Taxes ou envoyé à l'autorité fiscale ou gouvernementale concernée, habilitée pour ces Taxes."

2. Reclassification des cent mille (100.000) actions ordinaires émises dans la Société en (i) quatre-vingt-sept mille cinq cent quatre-vingt (87.580) actions ordinaires de classe A, (ii) onze mille cent quarante-six (11.146) actions ordinaires de classe A1 et (iii) mille deux cent soixante-quatorze (1.274) actions ordinaires de classe A2, chacune d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,00).

3. Création d'un capital autorisé de la Société de deux cent cinquante-et-un millions Euro (€ 251.000.000) supplémentaires consistant en deux cent cinquante-et-un millions (251.000.000) actions ordinaires de classe A supplémentaires, d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,00.-) par action ordinaire de classe A; et prise de connaissance et approbation du rapport fait par OME S.A., le gérant unique de la Société, rédigé conformément à l'article 32-3(5) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, sur le prix, s'il est fixé, auquel les actions ordinaires de classe A de la Société pourront être émises, si émises en contrepartie d'espèces, dans la mesure où ces émissions sont faites sans être soumises au droit de souscription préférentielle des porteurs d'actions ordinaires de classe A existants.

4. Modification de l'article 5 des statuts de la Société de la manière suivante:

**" Art. 5. Capital social.**

5.1. La Société a un capital émis et souscrit, entièrement libéré, de cent mille et un Euro (€ 100.001) divisé en (i) quatre-vingt-sept mille cinq cent quatre-vingts (87.580) actions ordinaires de classe A (les "Actions Ordinaires de Classe A"), (ii) onze mille cent quarante-six (11.146) actions ordinaires de classe A1 actions ordinaires de classe A1 (les "Actions Ordinaires de Classe A1"), (iii) mille deux cent soixante-quatorze (1.274) actions ordinaires de classe A2 les "Actions Ordinaires de Classe A2") et (iv) une (1) Action Illimitée, d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,00) par Action.

Le capital émis et souscrit par la Société peut être augmenté ou réduit par résolution des Actionnaires adoptée de la manière requise pour les amendements de ces Statuts.

5.2. Le capital autorisé de la Société est fixé à deux cent cinquante et un millions Euro (€ 251.000.000) supplémentaires consistant en deux cent cinquante et un millions (251.000.000) Actions Ordinaires de Classe A supplémentaires, chacune d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,00) par action.

Toutes les Actions Ordinaires de Classe A autorisées mais non émises expirent cinq (5) ans après la publication au Mémorial de l'acte notarié constatant la résolution des Actionnaires sur le capital autorisé.

Le Gérant ou le(s) délégué(s) dûment nommé(s) par le Gérant, peut émettre de temps en temps des Actions Ordinaires de Classe A à partir de ce capital autorisé, aux moments, et selon les termes et conditions, y compris le prix d'émission, que le Gérant ou son (ses) délégué(s) pourra (pourront) décider de manière discrétionnaire.

Seuls les Actionnaires Ordinaires de Classe A conservent leur droit de souscription préférentielle sur les Actions Ordinaires de Classe A ainsi émises contre espèces, sauf si les Actionnaires Ordinaires de Classe A en question y ont renoncé. Le Gérant est autorisé, en accord avec l'article 32-3 (5) de la Loi, à supprimer ou limiter de tels droits de souscription. Le droit préférentiel à souscrire, s'il n'y est pas renoncé, ou s'il n'est pas supprimé ou limité comme indiqué ci-dessus, peut être exercé pendant une période déterminée par le Gérant, qui ne peut être inférieure à trente (30) jours à partir de la date d'ouverture de la période de souscription, qui doit être notifiée par lettre recommandée. Le droit de souscription préférentielle est transférable pendant toute la période de souscription entre Actionnaires Ordinaires de Classe A.

Une augmentation de capital dans les limites du capital autorisé doit être enregistrée par acte notarié, à la demande du Gérant ou de son (ses) délégué(s) contre présentation des documents établissant la souscription et le paiement."

5. Suppression du quatrième alinéa de l'article 7 des statuts de la Société et introduction d'un nouvel article 7-1 dans les statuts de la Société, se lisant comme suit:

**" Art. 7.1. Restrictions de transfert concernant les actions ordinaires.** Tout transfert ou mise en gage par un Actionnaire Ordinaire d'une Action Ordinaire ou tout intérêt ou droit découlant d'une Action Ordinaire (une option, un bon de souscription ou tout autre droit permettant d'acquérir une Action Ordinaire (que ce soit par souscription, conversion ou par tout autre moyen) étant considéré comme constituant un intérêt dans une Action Ordinaire pour les présents besoins) doit seulement être réalisé en conformité avec les dispositions des présents Statuts ou de tout autre accord intervenu entre tous les Actionnaires Ordinaires notifié à la Société. Tout transfert ou mise en gage effectué autrement qu'en vertu desdites dispositions est nul et ne sera pas inscrit au Registre.

Tout transfert ou mise en gage d'une Action, autorisé suivant l'alinéa précédent doit être inscrit dans le Registre. Les transferts autorisés d'Actions sont effectués par la remise à la Société du ou des certificats émis en relation avec les Actions avec un document de transfert satisfaisant pour la Société ou par déclarations écrites de transfert inscrites au Registre, daté et signé par le cédant et le cessionnaire ou par leurs fondés de pouvoir."

6. Modification du premier alinéa de l'article 13 des statuts de la Société de la manière suivante:

"Les opérations de la Société et sa situation financière, comprenant notamment la tenue de sa comptabilité, seront surveillées par un conseil de surveillance composé d'au minimum trois membres et d'au maximum sept membres qui n'ont pas besoin d'être Actionnaires (le "Conseil de Surveillance")."

7. Modification du troisième alinéa de l'article 13 des statuts de la Société de la manière suivante:

"Le Conseil de Surveillance est consulté par le Gérant dans des cas où celui-ci l'estime nécessaire, et autorise toute action entreprise par le Gérant pouvant outrepasser, selon la loi applicable ou en vertu des Statuts, les pouvoirs du Gérant. En particulier, le Gérant doit consulter le Conseil de Surveillance dans les cas suivants:

a) l'augmentation du capital nominal social d'une filiale de la Société (un "Membre du Groupe") ou l'émission d'actions d'un Membre du Groupe ou l'octroi de toute option à souscrire aux actions ou à des prêts en capital d'un Membre du Groupe;

b) la capitalisation ou le remboursement de tout montant se trouvant au crédit des réserves d'un Membre du Groupe ou le rachat ou l'achat d'actions d'un Membre du Groupe ou la réduction du capital social d'un Membre du Groupe;

c) la constitution, l'acquisition ou la cession de toute filiale ou l'établissement d'une nouvelle succursale, agence, établissement de commerce ou fonds de commerce, ou la fermeture d'une telle succursale, agence, établissement de commerce ou fonds de commerce;

d) la vente, le transfert ou toute autre cession ou la cessation, par quelque moyen que ce soit, de l'exercice du contrôle (que ce soit par une ou plusieurs transaction(s), en une seule fois ou sur une période de temps) de la totalité ou d'une partie substantielle des affaires, de l'entreprise ou des avoirs de la Société ou d'un Membre du Groupe;

e) la modification de la nature, ou la cessation, des affaires de la Société;

f) la conclusion une association, partenariat ou toute autre convention en vertu de laquelle les bénéfices de la Société ou d'un Membre du Groupe pourront être partagés ou l'établissement d'options sur les actions au profit des employés ou d'un autre système d'une quelconque nature lié aux bénéfices;

g) la liquidation volontaire de la Société ou d'un Membre du Groupe ou la gestion contrôlée ou toute résolution de liquidation volontaire ou toute autre procédure qui aboutit à la cessation des paiements de la Société ou à l'impossibilité pour la Société d'honorer ses dettes; ou

h) l'admission ou la demande d'admission des Actions Ordinaires ou des actions d'un Membre du Groupe à une bourse réglementée."

8. Modification du dernier alinéa de l'article 13 des statuts de la Société de la manière suivante:

"Les membres du Conseil de Surveillance ne reçoivent aucune rémunération en relation avec leur appartenance au Conseil de Surveillance, sauf décision contraire des Actionnaires Ordinaires."

9. Suppression (i) de la troisième phrase du premier alinéa de l'article 14 et (ii) du troisième alinéa de l'article 29, des statuts de la Société.

10. Modification de la seconde phrase du deuxième alinéa de l'article 15 des statuts de la Société de la manière suivante:

"Une réunion du Conseil de Surveillance doit être convoquée à la demande de trois membres."

11. Modification de l'article 30 des statuts de la Société de la manière suivante:

" **Art. 30. Définitions.** Dans les présents Statuts, les termes suivants ont le sens indiqué ci-après:

Actions: chacune ou toutes les Actions Ordinaires et les Action(s) Illimitée(s).

Action(s) Illimitée(s): les Action(s) Illimitée(s) détenue(s) par le Gérant de la Société.

Action(s) Ordinaire(s): les Actions Ordinaires de Classe A, les Actions Ordinaires de Classe A1 et les Actions Ordinaires de Classe A2.

Actionnaire(s): chaque ou tous porteur(s) d'Actions Ordinaires et des Actions Illimitées.

Actionnaire(s) Ordinaire(s): les Actionnaire(s) détenant des Actions Ordinaires.

Actionnaires Ordinaires de Classe A: les porteurs d'Actions Ordinaires de Classe A.

Contrôle: la détention de titres représentant, directement ou indirectement, sur une base complètement diluée, plus de 50% du capital social et des droits de vote d'une certaine entité; la détention par une entité contrôlante vis-à-vis d'une autre entité sera considérée comme indirecte chaque fois que les titres de cette entité-ci seront détenus par une entité ayant plus de 50% du capital social et des droits de vote, directement ou indirectement.

Gérant: OME S.A., l'associé-gérant-commandité de la Société détenant l'Action Illimitée.

Groupe: le groupe d'entités comprenant OME Investment Acquisition S.C.A., la Société et toutes ses filiales directes et indirectes sur lesquelles la Société a, directement ou indirectement, un Contrôle.

IPO: émission publique initiale.

Jour Ouvrable: tout jour autre que le samedi, au cours duquel les banques sont ouvertes au Luxembourg.

Loi: la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

PECs: les certificats préférentiels d'actions produisant intérêt de quelle que tranche que ce soit, émis par la Société de temps en temps.

Registre: le registre des Actionnaires de la Société.

Société: OME Acquisition S.C.A., une société en commandite par actions luxembourgeoise.

Société du Groupe: une entité appartenant au Groupe.

Statuts: les présents statuts."

12. Modification du titre du chapitre VIII et de l'article 31 des statuts de la Société de la manière suivante:

**"Chapitre VIII. Loi applicable - Litiges**

**Art. 31. Loi applicable - Litiges.**

31.1. Toute les matières qui ne sont pas régies par ces Statuts seront déterminées conformément à la Loi.

31.2. Toute dispute, controverse ou revendication découlant ou en relation avec ces Statuts ou leur validité sera définitivement fixée conformément aux stipulations de tout accord intervenu entre tous les Actionnaires Ordinaires notifié à la Société."

13. Nomination du Dr. Karl Josef Neukirchen, Dr. Ralph Joseph Neukirchen, Dr Cletus von Pichler au conseil de surveillance de la Société.

Ayant approuvé ce qui précède, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée a décidé de créer deux nouvelles classes d'actions ordinaires dans la Société, à savoir les actions ordinaires de classe A1 et les actions ordinaires de classe A2.

L'assemblée a décidé d'insérer un nouvel article 5-1 dans les statuts de la Société de la manière suivante:

**" Art. 5.1. Droit des actions ordinaires de classe A2.**

5-1.1. Dans le cas d'une Sortie, les titulaires des Actions Ordinaires de Classe A2 sont en droit de recevoir un paiement spécial en espèce en tant que rémunération additionnelle (le "Paiement Préférentiel") calculé conformément au présent article 5-1.

Pour les besoin de cet Article 5-1, "Sortie" signifie le premier des événements suivants à intervenir:

(iv) toute vente (en une ou plusieurs transactions) d'au moins 75 % de (a) l'ensemble des Actions Ordinaires ou (b) des actions dans toute Société du Groupe qui détient tous ou substantiellement tous les avoirs du Groupe.

(v) tout IPO de l'ensemble des Actions Ordinaires ou actions de toute Société du Groupe actuelle ou future ou de tous leurs successeurs légaux qui détiennent tous ou substantiellement tous les avoirs du Groupe à condition que, à la suite d'un tel IPO, les fonds et co-investisseurs conseillés par BC Partners Limited qui sont actionnaires de OME Investment Acquisition S.C.A. (ces fonds et co-investisseurs, ci-après désignés par les "Fonds BC"), directement ou indirectement, ne détenant pas plus de 25 % des droits de vote dans la Société du Groupe respective, et

(vi) toute vente (en une ou plusieurs transactions) de tous ou substantiellement tous les avoirs du Groupe qui résulte en ce que les titulaires des Actions Ordinaires de Classe A et les titulaires des Actions Ordinaires de Classe A1 ne détiennent plus aucun intérêt (à l'exception des avoirs insignifiants) dans le Groupe.

5-1.2. Sous réserve de l'article 5-1.4. ci-dessous, le Paiement Préférentiel s'élèvera à:

(iii) le montant de deux millions d'euros (€ 2.000.000) (la "Participation Fixe") multiplié par le Multiple (tel que défini ci-dessous), moins

(iv) tous paiements déjà reçus par les titulaires des Actions Ordinaires de Classe A2 en relation avec les Actions Ordinaires de Classe A2, comme, par exemple, dividende, prix d'acquisition ou boni de liquidation.

5-1.3. Le Multiple est calculé en divisant les Revenus par l'Investissement, où

(a) "Revenus" sont les revenus réalisés par les Fonds BC dans le cours d'une Sortie en relation avec leur actionnariat (y compris leurs certificats

convertibles préférentiels d'actions, leur certificats préférentiels d'actions et leurs autres instruments financiers), dans OME Investment Acquisition S.C.A., prêts d'actionnaires et tout autre investissement dans le Groupe,

(v) y compris les revenus réalisés par les Fonds BC de leur investissement à une étape antérieure, (aa) incluant mais pas limité aux, paiements d'intérêts, de dividendes, les revenus de ventes partielles ou de recapitalisations, mais (bb) excluant tout remboursement de, ou paiement d'intérêts sur, des prêts d'actionnaires ou de PECs qui ne font pas partie de l'Investissement (tel que défini ci-dessous), et

(vi) incluant tout intérêt directement ou indirectement retenu par les Fonds BC dans le Groupe; un tel intérêt retenu étant évalué sur la même base que l'intérêt vendu dans le cadre d'une Sortie mais excluant tout honoraire de gestion et de transaction, et

(vii) excluant toute stipulation de garantie gagnée par les Fonds BC comme rémunération pour garantir une dette de toute Société du Groupe, et

(viii) après déduction (aa) de tout paiement aux titulaires des Actions Ordinaires de Classe A2 et (bb) tout paiement fait en vertu d'arrangements économiquement similaires ou comparables entre la Société et d'autres individus (les "Arrangements de Bonus");

(b) "Investissement" et l'ensemble de

(iii) les coûts d'acquisition payés par les Fonds BC pour leur investissements dans OME Investment Acquisition S.C.A. et dans la Société (aa) incluant le prix payé pour les actions, les certificats convertibles préférentiels d'actions et les certificats préférentiels d'actions dans OME Investment Acquisition S.C.A., y compris tous les coûts d'acquisition annexes,

qui ont été au final supportés par les Fonds BC, mais (bb) en excluant les fonds payés par les Fonds BC du fait de leur garantie de toute dette d'une Société du Groupe, plus

(iv) tout autre investissement par les Fonds BC dans le Groupe.

En relation avec l'investissement des Fonds BC dans OME Investment Acquisition S.C.A. et la Société, un prêt bancaire a été accordé à OME Investment Acquisition S.C.A. (the "Prêt Bancaire"). Pour les besoins du calcul du montant de l'Investissement, le Prêt Bancaire sera toujours considéré comme étant existant. Partant, en particulier mais sans limitation, tout paiement fait par les Fonds BC pour remplacer ou refinancer le Prêt Bancaire ou tout autre prêt remplaçant commercialement (a) le Prêt Bancaire ou (ii) un ou plusieurs refinancements ou remplacements du Prêt Bancaire par quelque moyen que ce soit, ne sera pas pris en considération pour les besoins du calcul du montant de l'Investissement.

5-1.4. Si le Multiple (qui pour éviter tout doute est calculé suivant l'article 5-1.3(a) (iv) après tout paiement en vertu de cet Article 5-1.4.), égale ou excède deux, alors les titulaires d'Actions Ordinaires de Classe A2 recevront un Paiement Préférentiel s'élevant à

(iii) un multiple de sa Participation Fixe multiplié par un multiple s'élevant au chiffre figurant dans la colonne "A2 Multiple" dans le tableau ci-dessous à côté du Multiple atteint (le "Multiple A2") à condition qu'à aucun moment les titulaires d'Actions Ordinaires de Classe A2 reçoivent sur sa Participation Fixe un multiple inférieur au Multiple, moins

(iv) tous paiements déjà reçus par les titulaires d'Actions Ordinaires de Classe A2 en connexion avec des Actions Ordinaires de Classe A2, comme, par exemple, dividende, prix d'acquisition ou boni de liquidation

Multiple	A2 Multiple
2.00	3.50
2.50	6.25
3.00	9.75
3.50	14.00
4.00	20.00
4.50	22.50
5.00	25.00
5.50	27.50
6.00	30.00

Si le Multiple, calculé sans déduction de tout paiement sous l'article 5-1.4 et des stipulations similaires en vertu des Arrangements de Bonus (c'est-à-dire avant la déduction en application de l'article 5-1.3(a)(iv)), égale ou excède un seuil indiqué plus haut (le "Seuil Relevant"), mais ne correspond pas au Seuil Relevant après que le paiement en vertu de cet article 5-1.4 et des stipulations similaires en vertu des autres Arrangements de Bonus ont été déduits, alors (i) le Multiple A2 et, dans les mêmes proportions, (ii) les autres multiples similaires en vertu des autres Arrangements de Bonus seront réduits à ce multiple (qui, pour éviter tout doute sera à aucun moment moindre que le Multiple A2 visé dans le tableau ci-dessus dans la ligne au-dessus du seuil relevant pour le Multiple) qui résulte dans un Multiple équivalant exactement au Seuil Relevant.

5-1.5. Lorsque la Société détermine sur base d'un avis juridique rendu par une étude d'avocats de grande réputation que toute taxe, contribution de sécurité sociale ou paiements similaires (ensemble les "Taxes") peuvent être payables soit par la Société soit par toute autres entité en relation avec tout paiement fait ou à faire sous cet article 5-1, le montant concerné sera déduit et sera envoyé à l'entité concernée qui est obligée de retenir de telles Taxes ou envoyé à l'autorité fiscale ou gouvernementale concernée, habilitée pour ces Taxes."

#### Deuxième résolution

L'assemblée a décidé de re-classifier les cent mille (100.000) actions ordinaires émises dans la Société en (i) quatre-vingt-sept mille cinq cent quatre-vingts (87.580) actions ordinaires de classe A, (ii) onze mille cent quarante-six (11.146) actions ordinaires de classe A1 et (iii) mille deux cent soixante-quatorze (1.274) actions ordinaires de classe A2, chacune d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,00).

Suite à cette reclassification, l'actionnariat de la Société se compose de la manière suivante:

Actionnaires	Actions ordinaires de classe A	Actions ordinaires de classe A1	Actions ordinaires de classe A2
BC European Capital VIII-1	43,790	5,573	637
BC European Capital VIII-2	43,790	5,573	637

#### Troisième résolution

L'assemblée a décidé de créer un capital autorisé de la Société de deux cent cinquante et un millions Euro (€ 251.000.000) supplémentaires consistant en deux cent cinquante et un millions (251.000.000) actions ordinaires de classe A supplémentaires, d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,00) par action ordinaire de classe A.

En ce qui concerne la création du capital autorisé de la Société, l'assemblée a pris connaissance et approuvé le rapport fait par OME S.A., le gérant unique de la Société, rédigé conformément à l'article 32-3(5) de la loi du 10 août 1915



concernant les sociétés commerciales, sur le prix, s'il est fixé, auquel les actions ordinaires de classe A de la Société pourront être émises, si émises en contrepartie d'espèces, dans la mesure où ces émissions sont faites sans être soumises au droit de souscription préférentielle des porteurs d'actions ordinaires de classe A existants. L'assemblée a décidé qu'un tel rapport respectait l'article 32-3 (5).

#### *Quatrième résolution*

En conséquence des précédentes résolutions, l'assemblée a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société de la manière suivante:

##### **" Art. 5. Capital social.**

5.1. La Société a un capital émis et souscrit, entièrement libéré, de cent mille et un Euro (€ 100.001) divisé en (i) quatre-vingt-sept mille cinq cent quatre-vingts (87.580) actions ordinaires de classe A (les "Actions Ordinaires de Classe A"), (ii) onze mille cent quarante-six (11.146) actions ordinaires de classe A1 (les "Actions Ordinaires de Classe A1"), (iii) mille deux cent soixante-quatorze (1.274) actions ordinaires de classe A2 (les "Actions Ordinaires de Classe A2") et (iv) une (1) Action Illimitée, d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,00) par Action.

Le capital émis et souscrit par la Société peut être augmenté ou réduit par résolution des Actionnaires adoptée de la manière requise pour les amendements de ces Statuts.

5.2. Le capital autorisé de la Société est fixé à deux cent cinquante et un millions Euro (€ 251.000.000) supplémentaires consistant en deux cent cinquante et un millions (251.000.000) Actions Ordinaires de Classe A supplémentaires, chacune d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,00) par action.

Toutes les Actions Ordinaires de Classe A autorisées mais non émises expirent cinq (5) ans après la publication au Mémorial de l'acte notarié constatant la résolution des Actionnaires sur le capital autorisé.

Le Gérant ou le(s) délégué(s) dûment nommé(s) par le Gérant, peut émettre de temps en temps des Actions Ordinaires de Classe A à partir de ce capital autorisé, aux moments, et selon les termes et conditions, y compris le prix d'émission, que le Gérant ou son (ses) délégué(s) pourra (pourront) décider de manière discrétionnaire.

Seuls les Actionnaires Ordinaires de Classe A conservent leur droit de souscription préférentielle sur les Actions Ordinaires de Classe A ainsi émises contre espèces, sauf si les Actionnaires Ordinaires de Classe A en question y ont renoncé. Le Gérant est autorisé, en accord avec l'article 32-3 (5) de la Loi, à supprimer ou limiter de tels droits de souscription. Le droit préférentiel à souscrire, s'il n'y est pas renoncé, ou s'il n'est pas supprimé ou limité comme indiqué ci-dessus, peut être exercé pendant une période déterminée par le Gérant, qui ne peut être inférieure à trente (30) jours à partir de la date d'ouverture de la période de souscription, qui doit être notifiée par lettre recommandée. Le droit de souscription préférentielle est transférable pendant toute la période de souscription entre Actionnaires Ordinaires de Classe A.

Une augmentation de capital dans les limites du capital autorisé doit être enregistrée par acte notarié, à la demande du Gérant ou de son (ses) délégué(s) contre présentation des documents établissant la souscription et le paiement."

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée a décidé de supprimer le quatrième alinéa de l'article 7 des statuts de la Société et d'introduire un nouvel article 7-1 dans les statuts de la Société, se lisant comme suit:

**" Art. 7.1. Restrictions de transfert concernant les actions.** Tout transfert ou mise en gage par un Actionnaire Ordinaire d'une Action Ordinaire ou tout intérêt ou droit découlant d'une Action Ordinaire (une option, un bon de souscription ou tout autre droit permettant d'acquérir une Action Ordinaire (que ce soit par souscription, conversion ou par tout autre moyen) étant considéré comme constituant un intérêt dans une Action Ordinaire pour les présents besoins) doit seulement être réalisé en conformité avec les dispositions des présents Statuts ou de tout autre accord intervenu entre tous les Actionnaires Ordinaires notifié à la Société. Tout transfert ou mise en gage effectué autrement qu'en vertu desdites dispositions est nul et ne sera pas inscrit au Registre.

Tout transfert ou mise en gage d'une Action, autorisé suivant l'alinéa précédent doit être inscrit dans le Registre. Les transferts autorisés d'Actions sont effectués par la remise à la Société du ou des certificats émis en relation avec les Actions avec un document de transfert satisfaisant pour la Société ou par déclarations écrites de transfert inscrites au Registre, daté et signé par le cédant et le cessionnaire ou par leurs fondés de pouvoir."

#### *Sixième résolution*

L'assemblée a décidé de modifier le premier alinéa de l'article 13 des statuts de la Société de la manière suivante:

"Les opérations de la Société et sa situation financière, comprenant notamment la tenue de sa comptabilité, seront surveillées par un conseil de surveillance composé d'au minimum trois membres et d'au maximum sept membres qui n'ont pas besoin d'être Actionnaires (le "Conseil de Surveillance")."

#### *Septième résolution*

L'assemblée a décidé de modifier le troisième alinéa de l'article 13 des statuts de la Société de la manière suivante:

"Le Conseil de Surveillance est consulté par le Gérant dans des cas où celui-ci l'estime nécessaire, et autorise toute action entreprise par le Gérant pouvant outrepasser, selon la loi applicable ou en vertu des Statuts, les pouvoirs du Gérant. En particulier, le Gérant doit consulter le Conseil de Surveillance dans les cas suivants:

- i) l'augmentation du capital nominal social d'une filiale de la Société (un "Membre du Groupe") ou l'émission d'actions d'un Membre du Groupe ou l'octroi de toute option à souscrire aux actions ou à des prêts en capital d'un Membre du Groupe;
- j) la capitalisation ou le remboursement de tout montant se trouvant au crédit des réserves d'un Membre du Groupe ou le rachat ou l'achat d'actions d'un Membre du Groupe ou la réduction du capital social d'un Membre du Groupe;
- k) la constitution, l'acquisition ou la cession de toute filiale ou l'établissement d'une nouvelle succursale, agence, établissement de commerce ou fonds de commerce, ou la fermeture d'une telle succursale, agence, établissement de commerce ou fonds de commerce;
- l) la vente, le transfert ou toute autre cession ou la cessation, par quelque moyen que ce soit, de l'exercice du contrôle (que ce soit par une ou plusieurs transaction(s), en une seule fois ou sur une période de temps) de la totalité ou d'une partie substantielle des affaires, de l'entreprise ou des avoirs de la Société ou d'un Membre du Groupe;
- m) la modification de la nature, ou la cessation, des affaires de la Société;
- n) la conclusion une association, partenariat ou toute autre convention en vertu de laquelle les bénéfices de la Société ou d'un Membre du Groupe pourront être partagés ou l'établissement d'options sur les actions au profit des employés ou d'un autre système d'une quelconque nature lié aux bénéfices;
- o) la liquidation volontaire de la Société ou d'un Membre du Groupe ou la gestion contrôlée ou toute résolution de liquidation volontaire ou toute autre procédure qui aboutit à la cessation des paiements de la Société ou à l'impossibilité pour la Société d'honorer ses dettes; ou
- a) l'admission ou la demande d'admission des Actions Ordinaires ou des actions d'un Membre du Groupe à une bourse réglementée."

#### *Huitième résolution*

L'assemblée a décidé de modifier le dernier alinéa de l'article 13 des statuts de la Société de la manière suivante:

"Les membres du Conseil de Surveillance ne reçoivent aucune rémunération en relation avec leur appartenance au Conseil de Surveillance, sauf décision contraire des Actionnaires Ordinaires."

#### *Neuvième résolution*

L'assemblée a décidé de supprimer (i) la troisième phrase du premier alinéa de l'article 14 et (ii) le troisième alinéa de l'article 29, des statuts de la Société.

#### *Dixième résolution*

L'assemblée a décidé de modifier la seconde phrase du deuxième alinéa de l'article 15 des statuts de la Société de la manière suivante:

"Une réunion du Conseil de Surveillance doit être convoquée à la demande de trois membres."

#### *Onzième résolution*

L'assemblée a décidé de modifier l'article 30 des statuts de la Société de la manière suivante:

" **Art. 30. Définitions.** Dans les présents Statuts, les termes suivants ont le sens indiqué ci-après:

Actions: chacune ou toutes les Actions Ordinaires et les Action(s) Illimitée(s).

Action(s) Illimitée(s): les Action(s) Illimitée(s) détenue(s) par le Gérant de la Société.

Action(s) Ordinaire(s): les Actions Ordinaires de Classe A, les Actions Ordinaires de Classe A1 et les Actions Ordinaires de Classe A2.

Actionnaire(s): chaque ou tous porteur(s) d'Actions Ordinaires et des Actions Illimitées.

Actionnaire(s) Ordinaire(s): les Actionnaire(s) détenant des Actions Ordinaires.

Actionnaires Ordinaires de Classe A: les porteurs d'Actions Ordinaires de Classe A.

Contrôle: la détention de titres représentant, directement ou indirectement, sur une base complètement diluée, plus de 50% du capital social et des droits de vote d'une certaine entité; la détention par une entité contrôlante vis-à-vis d'une autre entité sera considérée comme indirecte chaque fois que les titres de cette entité-ci seront détenus par une entité ayant plus de 50% du capital social et des droits de vote, directement ou indirectement.

Gérant: OME S.A., l'associé-gérant-commandité de la Société détenant l'Action Illimitée.

Groupe: le groupe d'entités comprenant OME Investment Acquisition S.C.A., la Société et toutes ses filiales directes et indirectes sur lesquelles la Société a, directement ou indirectement, un Contrôle.

IPO: émission publique initiale.

Jour Ouvrable: tout jour autre que le samedi, au cours duquel les banques sont ouvertes au Luxembourg.

Loi: la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

PECs: les certificats préférentiels d'actions produisant intérêt de quelle que tranche que ce soit, émis par la Société de temps en temps.

Registre: le registre des Actionnaires de la Société.

Société: OME Acquisition S.C.A., une société en commandite par actions luxembourgeoise.

Société du Groupe: une entité appartenant au Groupe.

Statuts: les présents statuts."

#### *Douzième résolution*

L'assemblée a décidé de modifier le titre du chapitre VIII et l'article 31 des statuts de la Société de la manière suivante:

### **"Chapitre VIII. Loi applicable - Litiges**

#### **Art. 31. Loi applicable - Litiges.**

31.1. Toute les matières qui ne sont pas régies par ces Statuts seront déterminées conformément à la Loi.

31.2. Toute dispute, controverse ou revendication découlant ou en relation avec ces Statuts ou leur validité sera définitivement fixée conformément aux stipulations de tout accord intervenu entre tous les Actionnaires Ordinaires notifié à la Société."

#### *Treizième résolution*

L'assemblée a décidé de nommer les personnes suivantes au conseil de surveillance de la Société:

Nom	Adresse	Titre	Date de naissance	Lieu et pays de naissance
Dr Karl Josef Neukirchen	Am Rabenstein 4B D-61350 Bad Homburg	Gérant de sociétés	17 mars 1942	Bonn (Allemagne)
Dr Ralph Josef Neukirchen	Zum Hahnenschrei 15 D-69168 Wiesloch	Gérant de sociétés	9 septembre 1965	Bonn (Allemagne)
Dr Cletus von Pichler	Tizianstrasse 129, D-80638 Munich	Dipl.-Ing. Dr. Techn.	16 mai 1943	Detmold (Germany)

L'assemblée a décidé que:

- le terme du mandat du Dr. Karl Josef Neukirchen expirera automatiquement le 28 Novembre, 2010; et
- le terme du mandat des autres membres du conseil de surveillance, y compris ceux des membres nommés lors de la constitution de la Société, expirera lors de l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2014.

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate qu'à la requête des parties comparantes, cet acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes la version anglaise fera foi en cas de divergence entre les textes français et anglais.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute,

Signé: P. TEMPER, P. SANTER, C. RÉTIF et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 décembre 2008. Relation: LAC/2008/49299 Reçu douze euros (12€).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009004144/242/947.

(090001360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

### **CAD Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 9, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 122.886.

L'an deux mille huit, le dix décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "CAD Consulting S.A.", établie et ayant son siège social à L-8399 Windhof, 9, rue des Trois Cantons, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 122886, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire

instrumentant en date du 6 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 229 du 22 février 2007.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Philippe LAMBERT, fiscaliste, demeurant professionnellement à L 8362 Grass, 4, rue de Kleinbettingen

La Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Lindsay ROCKENS, employée privée, demeurant professionnellement à L 8362 Grass, 4, rue de Kleinbettingen.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Marie Elise LOUTSCH, employée privée, demeurant professionnellement à L-8362 Grass, 4, rue de Kleinbettingen.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Augmentation de capital à concurrence de 31.000,- EUR, pour le porter de son montant actuel de 31.000,- EUR à 62.000,- EUR, par la création et l'émission de 1.000 actions nouvelles de 31,- EUR chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2. Souscription et libération intégrale des nouvelles actions.

3. Modification afférente du premier alinéa de l'article trois des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de trente et un mille euros (31.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à soixante-deux mille euros (62.000,- EUR), par la création et l'émission de mille (1.000) actions nouvelles de trente et un euros (31,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

*Souscription - Paiement*

L'assemblée constate que les mille (1.000) actions nouvellement émises sont intégralement souscrites de l'accord de tous les actionnaires par:

1. Monsieur Christian COLLARD, administrateur de sociétés, demeurant à B-1330 Rixensart, 12, Avenue des Ramiers, (Belgique), deux cent quarante (240) actions,

2. Monsieur Guy CARPENTIER, administrateur de sociétés, demeurant à F-78860 Saint-Nom-la Bretèche, Chemin des Longues Raies, (France), soixante-deux (62) actions,

3. Monsieur David GOODMAN, administrateur de société, demeurant à B-1180 Uccle, 476, avenue Brugmann, (Belgique), trois cent dix (310) actions;

4. Monsieur Alain PRICK, administrateur de société, demeurant à B-1390 Grez-Doiceau, Clos de Bettinval 5, deux cent trente-trois (233) actions;

5. Monsieur Alain DONCKERS, administrateur de société, demeurant à B 5650 Walcourt rue des Bergers 37, soixante-deux (62) actions; et

6. Madame Nancy EVRARD, administrateur de société, demeurant à B-6741 Vance, 68, rue de Habay, quatre-vingt-treize (93) actions,

et libérées entièrement par les souscripteurs prédits moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

*Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à soixante-deux mille euros (62.000,- EUR), divisé en deux mille (2.000) actions de trente et un euros (31,- EUR) chacune."

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Grass, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: LAMBERT - ROCKENS - LOUTSCH - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 décembre 2008. Relation GRE/2008/5056: Reçu Cent cinquante-cinq euros. 0,5%: 155,- €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 30 décembre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009004142/231/81.

(090001226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

---

**Resiliency S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 108.956.

Le bilan et les comptes de profits et pertes au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2008.

Monsieur Patrick ROCHAS

*Administrateur*

Référence de publication: 2009004136/636/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2008, réf. LSO-CX11458. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090000978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

---

**Presidential Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 109.643.

Le bilan et les comptes de profits et pertes au 31 décembre 2006 ont été déposés au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

*Domiciliaire*

Signature

Référence de publication: 2009004135/636/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2008, réf. LSO-CX11460. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090000976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

---

**Mediamorfoz, Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 129.976.

Le bilan et les comptes de profits et pertes au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

*Domiciliaire*

Signature

Référence de publication: 2009004134/636/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2008, réf. LSO-CX11461. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

---

**Marba Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 107.062.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 18 mars 2005, acte publié au Mémorial C no 776 du 3 août 2005. Les statuts ont été modifiés par-devant M<sup>e</sup> Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 18 avril 2005, acte publié au Mémorial C n° 953 du 28 septembre 2005.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour MARBA INVESTMENTS S.à r.l.*

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009004112/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2008, réf. LSO-CX08074. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

---

**Starup S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 68.057.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STARUP S.A.

J.-R. BARTOLINI / Alain RENARD

*Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2009004113/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2008, réf. LSO-CX10816. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

---

**Oliver Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 22.053.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OLIVER HOLDINGS S.A.

A. RENARD / F. DUMONT

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2009004115/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2008, réf. LSO-CX10814. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

---

**Silverbrick Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 87.815.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30/12/2008.  
SILVERBRICK INVEST S.A.  
Signature

Référence de publication: 2009004116/3258/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2008, réf. LSO-CX06949. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

**Molandi Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 69.367.

L'an deux mille huit, le cinq décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "MOLANDI HOLDING S.A.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 69367, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 7 avril 1999, publié au Mémorial C numéro 483 du 25 juin 1999, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 24 août 1999, publié au Mémorial C numéro 864 du 18 novembre 1999.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul MARX, docteur en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Valérie BERNS, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raphaël ROZANSKI, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1) Augmentation du capital de la société à concurrence de EUR 420.000,- pour le porter de son montant de EUR 81.100,- à EUR 501.100,- par l'émission de 4.200 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2) Souscription des 4.200 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune par Factionnaire unique, la société HEATHCOTE HOLDING S.A., inscrite au Registre des Sociétés de San José, Costa Rica, sous le numéro 3-101-389403, avec siège social à San José, Costa Rica, P.O. Box 805-1150, et libération intégrale desdites actions par cette dernière par versement en numéraire de EUR 420.000,-.

3) Réduction du capital à concurrence de EUR 351.100,- pour le réduire de son montant actuel de EUR 501.100,- à EUR 150.000,- par la suppression de 3.511 actions d'une valeur nominale de EUR 100,-chacune détenues par l'actionnaire unique, par l'annulation des pertes courantes et reportées à concurrence de EUR 329.678,25 et par l'affectation de EUR 21.421,75 au crédit du compte-courant existant entre l'actionnaire unique et la société.

4) Modification subséquente du 1er alinéa de l'article 5 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à cent cinquante mille Euros (EUR 150.000,-) représenté par mille cinq cents (1.500) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune."

5) Divers.

Il Que l'actionnaire unique représenté, son mandataire, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été contrôlée et signée "ne varietur" par le mandataire de l'actionnaire représenté ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, sera gardée à l'étude de celui-ci.

La procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III Qu'il résulte de cette liste de présence que toutes les actions en circulation sont représentées à la présente assemblée générale de sorte que l'assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre cent vingt mille Euros (EUR 420.000,-), pour le porter de son montant actuel de quatre-vingt-un mille cent Euros (EUR 81.100,-) à cinq cent un mille cent Euros (EUR 501.100,-), par l'émission de quatre mille deux cents (4.200) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

*Souscription et libération*

Les quatre mille deux cents (4.200) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune sont souscrites par l'actionnaire unique, la société HEATHCOTE HOLDING S.A., inscrite au Registre des Sociétés de San José, Costa Rica, sous le numéro 3-101-389403, avec siège social à San José, Costa Rica, P.O. Box 805-1150 et sont intégralement libérées par cette dernière par un apport en numéraire de quatre cent vingt mille Euros (EUR 420.000,-).

Ce versement en numéraire d'un montant total de quatre cent vingt mille Euros (EUR 420.000,-) a été prouvé au notaire instrumentant par un certificat bancaire. Ce montant est désormais à la libre disposition de la société "MOLANDI HOLDING S.A."

L'actionnaire unique est représenté par Monsieur Paul MARX, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de réduire le capital à concurrence de trois cent cinquante et un mille cent Euros (EUR 351.100,-) afin de le réduire de son montant actuel de cinq cent un mille cent Euros (EUR 501.100,-) à cent cinquante mille Euros (EUR 150.000,-) par l'annulation de trois mille cinq cent onze (3.511) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune détenues par l'actionnaire unique, par l'annulation des pertes courantes et reportées à concurrence de trois cent vingt-neuf mille six cent soixante-dix-huit Euros et vingt-cinq Cents (EUR 329.678,25) et par l'affectation de vingt et un mille quatre cent vingt et un Euros et soixante-quinze Cents (EUR 21.421,75) au crédit du compte-courant existant entre l'actionnaire unique et la société.

Les pertes courantes et reportées sont documentées dans le bilan intérimaire du 20 novembre 2008, qui a été contrôlé et signé "ne varietur" par le mandataire de l'actionnaire représenté ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant et sera gardé à l'étude de celui-ci.

*Troisième résolution*

Suite à l'augmentation et réduction de capital réalisées, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5. (alinéa 1<sup>er</sup>)**. Le capital social est fixé à cent cinquante mille Euros (EUR 150.000,-) représenté par mille cinq cents (1.500) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune."

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, s'élève à environ quatre mille deux cents Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire, le présent acte est rédigé en français suivi d'une traduction anglaise. A la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

**Suit la traduction en langue anglaise du texte qui précède:**

In the year two thousand and eight, on the fifth day of December.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company "MOLANDI HOLDING S.A.", with registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 69367, incorporated by deed of the undersigned notary on April 7, 1999, published in the Mémorial C number 483 of June 25, 1999, and whose articles of incorporation have been modified by deed of the undersigned notary on August 24, 1999, published in the Mémorial C number 864 of November 18, 1999.



The meeting is opened by Mr Paul MARX, docteur en droit, residing professionally in Luxembourg, being in the chair, who appoints as secretary Mrs Valérie BERNS, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Raphaël ROZANSKI, maître en droit, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I The agenda of the meeting is the following:

#### *Agenda*

1) Increase of the company's capital to the extent of EUR 420,000.- in order to raise it from the amount of EUR 81,100.- to EUR 501,100.- by the issue of 4,200 new shares with a nominal value of EUR 100.- each having the same rights and obligations as the existing shares.

2) Subscription of the 4,200 new shares with a nominal value of EUR 100.- each by the sole shareholder, the company HEATHCOTE HOLDING S.A., registered at the Companies' Register of San Jose, Costa Rica, under number 3-101-389403, with its registered office at San Jose, Costa Rica, P.O. Box 805-1150, and full payment by the latter of said shares by contribution in cash of EUR 420,000.-.

3) Decrease of the capital to the extent of EUR 351,100.- in order to reduce its present amount from EUR 501,100.- to EUR 150,000.- by the cancellation of 3,511 shares with a nominal value of EUR 100.- each held by the sole shareholder, by the cancellation of current and carried forward losses to the extent of EUR 329,678.25 and by the allocation of EUR 21,421.75 to the credit of the current account existing between the sole shareholder and the company.

4) Subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of association which will henceforth have the following wording:

"The corporate capital is set at one hundred and fifty thousand Euro (EUR 150,000.-) divided into one thousand and five hundred (1,500) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each."

5) Sundry.

II The sole represented shareholder, its proxy holder and the number of its shares are shown on an attendance list; this attendance list, checked and signed "ne varietur" by the proxy holder of the represented shareholder, the board of the meeting and the undersigned notary, will be kept at the latter's office.

The proxy of the represented shareholder signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed in order to be recorded with it.

III As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are represented at the present general meeting, so that the meeting is regularly constituted and can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the latter unanimously has taken the following resolutions:

#### *First resolution*

The meeting decides to increase the company's capital to the extent of four hundred and twenty thousand Euro (EUR 420,000.-) in order to raise it from the amount of eighty one thousand and one hundred Euro (EUR 81,100.-) to five hundred one thousand and one hundred Euro (EUR 501,100.-) by the issue of four thousand and two hundred (4,200) new shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each having the same rights and obligations as the existing shares.

#### *Subscription - Payment*

The four thousand and two hundred (4,200) new shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each are subscribed by the sole shareholder, the company HEATHCOTE HOLDING S.A., registered at the Companies' Register of San Jose, Costa Rica, under number 3-101-389403, with its registered office at San Jose, Costa Rica, P.O. Box 805-1150, and are fully paid up by the latter by contribution in cash of four hundred and twenty thousand Euro (EUR 420,000.-).

Said contribution in cash of the total amount of four hundred and twenty thousand Euro (EUR 420,000.-) has been proved to the undersigned notary by a bank certificate. This amount is now at the free disposal of the company "MOLANDI HOLDING S.A."

The sole shareholder is represented by Mr Paul MARX, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

#### *Second resolution*

The meeting decides to decrease the capital to the extent of three hundred fifty one thousand and one hundred Euro (EUR 351,100.-) in order to reduce its present amount from five hundred one thousand and one hundred Euro (EUR 501,100.-) to one hundred and fifty thousand Euro (EUR 150,000.-) by the cancellation of three thousand five hundred and eleven (3,511) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each held by the sole shareholder, by the cancellation of current and carried forward losses to the extent of three hundred twenty nine thousand six hundred and seventy eight Euro and twenty five Cent (EUR 329,678.25) and by the allocation of twenty one thousand four hundred and twenty one Euro and seventy five Cent (EUR 21,421.75) to the credit of the current account existing between the sole shareholder and the company.

The current and carried forward losses are documented in the interim balance sheet as of November 20, 2008, which has been checked and signed "ne varietur" by the proxy holder of the represented shareholder, the board of the meeting and the undersigned notary, and will be kept at the latter's office.

*Third resolution*

As a consequence of such increase and decrease of capital, the meeting decides to amend the first paragraph of article five of the articles of association which will have henceforth the following wording:

" **Art. 5. (paragraph 1).** The corporate capital is set at one hundred and fifty thousand Euro (EUR 150,000.-) divided into one thousand and five hundred (1,500) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each."

*Expenses*

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed is estimated at about four thousand two hundred Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the attorney, the present deed is worded in French followed by an English translation. On request of the same attorney and in case of divergences between the English and the French text, the French version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up at Luxembourg. On the day named at the beginning of this document. The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their surname, Christian name, civil status and residence, they have signed together with us, the notary, the present original deed.

Signé: MARX - BERNS - ROZANSKI - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 12 décembre 2008 Relation GRE/2008/4998 Reçu Deux mille cent euros 0,5%: 2.100,- €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 29 décembre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009004159/231/174.

(090000960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

**Alinéa Editions et Communications S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 74, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 79.442.

Le bilan établi au 31/12/2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Signature*

*Le Gérant*

Référence de publication: 2009004122/9037/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX06180. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090000933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

**Hampton Property Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1230 Luxembourg, 5, rue Jean Bertels.

R.C.S. Luxembourg B 87.762.

Le bilan établi au 31.12.2007 a été déposé au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
L'associé Unique

Référence de publication: 2009004123/9037/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX06183. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

---

**Sitaro S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 19.301.

---

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SITARO S.A.  
Signature / Signature  
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009004125/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2008, réf. LSO-CX11393. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

---

**Altice IV S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 124.272.

---

L'an deux mille huit, le neuf décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

**A COMPARU**

La société JENVILLE S.A., une société ayant son siège social à World Trade Center, Panama-City, République de Panama, enregistrée au registre de commerce de Panama sous le numéro 290465430790075, dûment représentée par Maître Aurélien LATOUCHE, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

JENVILLE S.A., préqualifiée, est l'actionnaire unique de la société anonyme ALTICE IV S.A., (ci-après la "Société") ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, R.C.S. Luxembourg numéro B124272, constituée suivant acte reçu par devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, en date du 1<sup>er</sup> février 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 624 du 17 avril 2007.

Ladite partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus en sa qualité d'actionnaire unique de la Société demande au notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'actionnaire unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de 68.820,- EUR (soixante-huit mille huit cent vingt euros) pour le porter de son montant actuel de 31.000,- EUR (trente et un mille euros) représenté par 100 (cent) actions ordinaires d'une valeur nominale de 310,- EUR (trois cent dix euros) chacune, à 99.820,- EUR (quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent vingt euros), représenté par 322 actions (trois cent vingt-deux) actions d'une valeur nominale de 310,- EUR (trois cent dix euros) chacune.

*Deuxième résolution*

L'actionnaire unique décide d'émettre 222 (deux cent vingt deux) nouvelles actions ordinaires d'une valeur nominale de 310,- EUR (trois cent dix euros) chacune, comportant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

*Souscription et libération*

L'actionnaire unique déclare souscrire en son nom aux 222 (deux cent vingt deux) nouvelles actions ordinaires d'une valeur nominale de 310,- EUR (trois cent dix euros) chacune, par un apport numéraire à hauteur de 68.820,- EUR (soixante huit mille huit cent vingt cent euros).

Il résulte d'une attestation bancaire que le montant de EUR 68.820,- EUR (soixante huit mille huit cent vingt cent euros) est à la libre disposition de la Société ALTICE IV S.A., comme cela a été démontré au notaire soussigné, qui le constate expressément.

*Troisième résolution*

L'actionnaire unique décide de modifier l'article 5, paragraphe 1<sup>er</sup>, des statuts de la Société pour refléter l'augmentation de capital social réalisée et de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. (paragraphe 1<sup>er</sup>).** Le capital social de la Société est fixé à 99.820,- EUR (quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent vingt euros), représenté par 322 (trois cent vingt-deux) actions d'une valeur nominale de 310,- EUR (trois cent dix euros) par action, intégralement libérées."

*Frais*

Le montant des frais, rémunération et charges incombant à la Société en raison de la présente augmentation de capital est estimé approximativement à la somme de mille quatre cent soixante-quinze euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné au mandataire, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: LATOUCHE - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 décembre 2008. Relation GRE/2008/5032. Reçu trois cent quarante-quatre euros dix cents 0,5%: 344,10 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 29 décembre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009004155/231/57.

(090001048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

**Rogers Benelux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 140.901.

In the year two thousand and eight, on the fourth day of December.

Before Us M<sup>e</sup> Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

Rogers Corporation, a company organized under the laws of the State of Massachusetts (United States of America), with registered office at 155 Federal Street, suite 700, Boston, MA 02110, the United States of America, and registered with the Secretary of the Commonwealth of Massachusetts, Corporations Division, under the number 06-0513860,

here represented by Mr Christian DOSTERT, private employee, residing professionally in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing company is the only shareholder of the private limited liability company established in Luxembourg under the name of "Rogers Benelux S.à r.l." (hereinafter referred to as the "Company"), having its registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section, B under the number 140901, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated August 7th, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2154 of the 4th of September 2008.

II. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (€ 1.-) each.

III. The sole shareholder resolved to increase the corporate share capital to the extent of nine million four hundred and thirty-nine thousand eight hundred and thirty Euros (€ 9,439,830.-) in order to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euros (€ 12,500.-) to nine million four hundred and fifty-two thousand three hundred and thirty Euro (€ 9,452,330.-) by creation and issue of nine million four hundred and thirty-nine thousand eight hundred and thirty (9,439,830) new shares with a par value of one Euro (€ 1.-) each.

*Subscription - Payment*

Rogers Corporation, prenamed, through its proxy holder, declared to subscribe to nine million four hundred and thirty-nine thousand eight hundred and thirty (9,439,830) new shares and have them fully paid up in the amount of nine million four hundred and thirty-nine thousand eight hundred and thirty Euros (€ 9,439,830.-) by contribution in kind

consisting of twenty-two thousand five hundred (22,500) shares representing fifteen per-cent (15 %) of the issued share capital of Rogers BVBA, a company incorporated under the laws of Belgium, having its registered office at Afrikalaan 188, B-9000 Ghent, Belgium, and registered with the Crossroads Bank for Enterprises of Ghent under number 0406.657.553, which are hereby transferred to and accepted by the Company at their fair market value amounting to nine million four hundred and thirty-nine thousand eight hundred and thirty Euro (€ 9,439,830.-), which is the Euro counter value of eleven million nine hundred and twenty-five thousand U.S. Dollar (USD 11,925,000.-) after conversion at the USD/EUR exchange rate as of today (USD 1.-= EUR 0.7916).

*Evidence of the contribution's existence*

Proof of the contribution's existence and value has been given to the undersigned notary by a balance sheet as of September 28<sup>th</sup>, 2008, of Rogers BVBA, prenamed, certified "true and correct" by its management, along with a declaration of free transferability certifying the fair market value of the contributed shares and duly signed by the management of Rogers BVBA.

*Effective implementation of the contribution*

Rogers Corporation, prenamed, declares that:

"it is the sole full owner of the contributed shares and has the power to dispose of them, they being legally and conventionally freely transferable;

- all further formalities are in course in the country of residence of the company whose shares are contributed, in order to duly carry out and formalize the transfers and to render them effective anywhere and toward any third party.

IV. Pursuant to the above increase of capital, article 6 paragraph 1 of the articles of incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 6. Paragraph 1. Subscribed capital.** The share capital is set at nine million four hundred and fifty-two thousand three hundred and thirty Euros (€ 9,452,330.-) represented by nine million four hundred and fifty-two thousand three hundred and thirty (9,452,330) shares with a par value of one Euro (€ 1.-) each, all of which are fully paid up."

*Variable rate capital tax exemption request*

Since more than 65 % of the issued share capital of Rogers BVBA has already been contributed to the Company through a contribution agreement, and since the present contribution consists of a contribution in kind of a participation representing 15 % of the issued share capital of Rogers BVBA, a company having its effective management seat in the European Union (Belgium) to another company incorporated in the European Union (Luxembourg), the Company refers to article 4-2 of the law dated December 29<sup>th</sup>, 1971, which provides for capital tax exemption.

*Costs*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at four thousand seven hundred Euros.

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Junglinster, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said mandatory together with Us, the notary, the présent deed.

**Suit la version en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le quatrième jour de décembre.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

**A COMPARU**

Rogers Corporation, une société gouvernée par les lois de l'Etat du Massachusetts (Etats-Unis d'Amérique), ayant son siège social au 155 Fédéral Street, suite 700, Boston, MA 02110, Etats-Unis d'Amérique, et enregistrée auprès du "Secretary of the Commonwealth of Massachusetts, Corporations Division", sous le numéro 06-0513860,

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de "Rogers Benelux S.à r.l." (la "Société"), établie et ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 140901, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 7 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2154 du 4 septembre 2008.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-), divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune.

III. L'associée unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de neuf millions quatre cent trente-neuf mille huit cent trente Euros (€ 9.439.830,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) à neuf millions quatre cent cinquante-deux mille trois cent trente Euros (€ 9.452.330,-) par la création et l'émission de neuf millions quatre cent trente-neuf mille huit cent trente (9.439.830) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune.

#### *Souscription - Libération*

Rogers Corporation, par son mandataire, déclare souscrire aux neuf millions quatre cent trente-neuf mille huit cent trente (9.439.830) nouvelles parts sociales et les libérer intégralement pour le montant de neuf millions quatre cent trente-neuf mille huit cent trente Euros (€ 9.439.830,-) par apport en nature consistant en vingt-deux mille, cinq cents (22.500) parts sociales représentant quinze pourcent (15 %) du capital social de Rogers BVBA, une société de droit belge, ayant son siège social à Afrikalaan 188, B-9000 Ghent, Belgique, et inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises de Gent sous le numéro 0406.657.553, qui sont transférées à et acceptées par la Société à leur valeur de marché s'élevant à neuf millions quatre cent trente-neuf mille huit cent trente Euros (€ 9.439.830,-) correspondant à l'équivalent en Euro de onze millions neuf cent vingt-cinq mille U.S. Dollars (\$ 11.925.000,-) après conversion au taux de change USD/EUR du jour (1,- USD = 0,7916 EUR).

#### *Preuve de l'existence de l'apport*

Preuve de l'existence et de la valeur de l'apport a été donnée au notaire soussigné par la production d'un bilan établi au 28 septembre, 2008, de Rogers BVBA, prénommée, certifié «véritable et juste» par sa gérance, ainsi que par la production d'une déclaration de libre transférabilité attestant de la valeur de marché des parts sociales apportées et signée par la gérance de Rogers BVBA.

#### *Réalisation effective de l'apport*

Rogers Corporation déclare que:

- Elle est l'unique propriétaire des parts sociales apportées et possède les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans le pays de résidence de la société apportée, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

IV. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6, paragraphe 1, des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 6. Paragraphe 1<sup>er</sup>. Capital souscrit.** Le capital social est fixé à neuf millions quatre cent cinquante-deux mille trois cent trente Euros (€ 9.452.330,-) représenté par neuf millions quatre cent cinquante-deux mille trois cent trente (9.452.330) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune, chaque part étant entièrement libérée."

#### *Requête en exonération de paiement du droit d'apport proportionnel*

Dans la mesure où 65 % du capital souscrit de Rogers BVBA a déjà été contribué à la Société par le biais d'un contrat d'apport, et dans la mesure où le présent apport en nature consiste dans l'apport d'une participation représentant 15 % du capital social souscrit de Rogers BVBA, une société ayant son siège de direction effective dans l'Union Européenne (Belgique) à une autre société ayant son siège social dans l'Union Européenne (Luxembourg), la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre mille sept cents euros.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DOSTERT - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 décembre 2008. Relation GRE/2008/4985. Reçu Douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 30 décembre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009004156/231/143.

(090001045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

**E.S. Int., Enviro Services International, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle et Commerciale.

R.C.S. Luxembourg B 10.747.

Im Jahre zweitausendacht, den neunten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster (Großherzogtum Luxemburg);

IST ERSCHIENEN:

Herr Marc EICHER, Diplomingenieur, wohnhaft in L-9184 Schrondweiler, 35 rue Principale.

Welcher Komparent den amtierenden Notar ersucht zu beurkunden, dass er als Alleingesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "ENVIRO SERVICES INTERNATIONAL", in Abkürzung "E.S. Int.", (hiernach die "Gesellschaft"), mit Sitz in L-3378 Livange, Zone Industrielle et Commerciale, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 10.747, gegründet gemäß Urkunde unter Privatschrift vom 26. Juli 1972, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 167 vom 16. Oktober 1972,

und deren Satzungen mehrmals abgeändert wurden und zum letzten Mal gemäß Urkunde aufgenommen durch amtierenden Notar am 4. Dezember 2007, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 236 vom 29. Januar 2008,

folgende zu dokumentieren Beschlüsse gefasst hat:

*Erster Beschluss*

Zwecks Tilgung von erlittenen Verlusten im Geschäftsjahr 2007, beschließt der Alleingesellschafter das Gesellschaftskapital um ein hundert sieben und siebenzig tausend dreihundert und zwanzig Euro (177.320,- EUR) herabzusetzen, um es so von seinem jetzigen Betrag von zwei hundert acht und vierzig tausend Euro (248.000,- EUR) auf siebenzig tausend sechs hundert achtzig Euro (70.680,- EUR) zu bringen, durch Annullierung von sieben tausend ein hundert fünfzig (7.150) Anteilen.

Der Alleingesellschafter beschließt des Weiteren die gesetzliche Rücklage um siebzehn tausend sieben hundert zwei und dreißig Euro (17.732,- EUR) herabzusetzen.

Der Beweis der in der Bilanz zum 31. Dezember 2007 erwähnten Verlustvorträge wurde dem unterzeichnenden Notar gegeben, eine Kopie der vorgenannten Bilanz, vom Komparenten und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterschrieben, bleibt der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Dem Geschäftsführer wird Vollmacht erteilt die nötigen Buchführungseintragungen vorzunehmen.

*Zweiter Beschluss*

Zwecks Anpassung der Satzung an den hiervor genommenen Beschluss, beschließt der Alleingesellschafter Artikel 5 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt siebenzig tausend sechs hundert achtzig Euro (70.680,- EUR), aufgeteilt in zwei tausend acht tausend fünfzig (2.850) Anteile von jeweils vier und zwanzig Komma achtzig Euro (24,80 EUR).

Das Kapital kann zu jedem Zeitpunkt erhöht oder herabgesetzt werden sowie dies in Artikel 199 des Gesellschaftsrechts festgelegt ist."

*Kosten*

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr sieben hundert fünfzig Euro abgeschätzt.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe zusammen mit Uns dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: EICHER - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 décembre 2008 Relation GRE/2008/5045 Reçu Douze euros 12,- €.

Le Receveur, (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial;

Junglinster, le 30 décembre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009004157/231/51.

(090001039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

**Pegase Partners S.A., Société Anonyme,  
(anc. Sofinpar 2008 S.A.).**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 135.294.

L'an deux mille huit, le neuf décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société SOFINPAR 2008 S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, ci-après la "Société", constituée suivant acte de Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 354 du 12 février 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Maître Aurélien LATOUCHE, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, qui désigne comme secrétaire Maître Sélim SOUISSI, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Marie SINNIGER, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

Ces trois personnes forment le bureau de l'assemblée.

Le nom du mandataire des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de l'actionnaire unique représenté ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président déclare et demande au notaire d'acter que:

I. Conformément à la liste de présence, l'actionnaire unique représentant l'intégralité du capital social de 31.000,- EUR (trente et un mille euros) est présent ou dûment représenté à l'assemblée. L'assemblée peut ainsi valablement délibérer et décider sur tous les sujets mentionnés à l'ordre du jour, sans qu'il y ait eu une convocation préalable.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Modification de la dénomination de la Société en PEGASE PARTNERS S.A.;
2. Nomination de Maître John de RICHEMONT et Monsieur Jacques BIENVENU, avec effet à l'issue de la présente assemblée, en qualité d'administrateurs de la Société;
3. Divers.

L'assemblée générale ayant approuvé les déclarations du président et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote unanime les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de changer le nom de la Société en PEGASE PARTNERS S.A., et de modifier par conséquent l'article premier des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>** . Il existe une société sous la dénomination PEGASE. PARTNERS S.A. (ci-après la "Société") qui est régie par les lois en vigueur, à savoir la loi telle que modifiée sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 et par les présents statuts."

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer en qualité d'administrateurs avec effet à l'issue de la présente assemblée et jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2008:

1. Maître John de RICHEMONT, avocat à la Cour, né le 28 septembre 1954 à New-York (USA), demeurant professionnellement à F-75006 Paris, 41, rue Madame (France);
2. Monsieur Jacques BIENVENU, administrateur de sociétés, né le 28 juillet 1952 à Castres (France), demeurant à F-94400 Vitry-sur Seine, 2, rue Alegre (France).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant à parler, le Président met fin à la séance.



5841

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à sept cent cinquante euros.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu et traduit en une langue connue des comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et domiciles, lesdits comparants ont signé avec nous, Notaire, le présent acte.

Signé: LATOUCHE - SOUISSI - SINNIGER - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 décembre 2008 Relation GRE/2008/5034 Reçu Douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial;

Junglinster, le 30 décembre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009004158/231/64.

(090001033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

**ARCALUX SPF, société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 53.316.

L'an deux mille huit.

Le vingt-six novembre.

Par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme - société de gestion de patrimoine familial ARCALUX S.P.F., société de gestion de patrimoine familial, avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 53.316,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 21 décembre 1995, publié au Mémorial C numéro 102 du 28 février 1996,

dont les statuts ont été modifiés aux termes d'actes reçus par le notaire instrumentant,

- en date du 17 mars 2000, publié au Mémorial C numéro 484 du 07 juillet 2000,

- en date du 12 décembre 2006, publié au Mémorial C numéro 268 du 28 février 2007 et

- en date du 12 novembre 2007, publié au Mémorial C numéro 15 du 04 janvier 2008.

La séance est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant à Differdange.

Madame le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie HENRYON, employée privée, demeurant à Herserange (France).

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Maria SANTIAGO-DE SOUSA, employée privée, demeurant à Soleuvre.

Madame la Présidente expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les DIX MILLE (10.000) ACTIONS sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de UN MILLION D'EUROS (1.000.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Augmentation du capital social de EUR 250.000,- (EUROS DEUX CENT CINQUANTE MILLE) pour le porter de son montant actuel de EUR 1.000.000,- (EUROS UN MILLION) à EUR 1.250.000,- (EUROS UN MILLION DEUX CENT CINQUANTE MILLE), sans création d'actions nouvelles, par incorporation des réserves;

2) Modification afférente de l'article 3 des statuts.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (€ 250.000,-), pour le porter de son montant actuel de UN MILLION D'EUROS (€ 1.000.000,-) à UN MILLION DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (€ 1.250.000,-). Cette augmentation de capital est réalisée sans création d'actions nouvelles, par incorporation des réserves à due concurrence de DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (€ 250.000,-) .

Il résulte du bilan arrêté au 31 décembre 2 007 que les réserves sont suffisantes.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article trois (3) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

**Art. 3. 1<sup>er</sup> alinéa.** "Le capital social est fixé à UN MILLION DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (€ 1.250.000,-), représenté par DIX MILLE (10.000) ACTIONS sans désignation de valeur nominale.

*Frais*

Madame la Présidente fait part à l'assemblée que le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ MILLE SIX CENTS EUROS (€ 1.600,-) .

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Henryon, Maria Santiago, Kessler

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 5 DEC. 2008 Relation: EAC/2008/14896. Reçu douze euros 12,- €.

*Le Receveur (signé): Santioni A.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Reque spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 15 décembre 2008.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009004154/219/67.

(090001051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

**RECYMA, Société de Recyclage de matières inertes, Société Anonyme.**

Siège social: L-1615 Luxembourg, 7, rue Alcide de Gasperi.

R.C.S. Luxembourg B 38.502.

L'an deux mille huit, le douze décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "SOCIETE DE RECYCLAGE DE MATIERES INERTES", en abrégé "RECYMA" (la "Société"), une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7 rue Alcide de Gasperi, L-1615 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 38.502.

La Société fut constituée suivant acte notarié dressé en date du 17 octobre 1991, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 159 du 23 avril 1992.

Les statuts de la Société furent modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte notarié daté du 12 juillet 2001, publié au Mémorial le 11 janvier 2002, numéro 58 et page 2778.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Daniel FONDU, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Laure SINESI, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Delphine DEICHTMANN, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1) Décision de réduire le capital social à concurrence de EUR 72.664,00 pour le ramener de EUR 1.307.952,00 à EUR 1.235.288,00 suivie de l'annulation pure et simple des 293 actions propres, rachetées le 9 novembre 2004, et de la suppression de la réserve indisponible de EUR 750.000,00 établie en contrepartie des 293 actions propres comptabilisées à l'actif du bilan.

2) Décision d'augmenter le capital social d'un montant de EUR 75.888,00 pour le porter de 1.235.288,00 à EUR 1.311.176,00 par incorporation de bénéfices reportés à concurrence de EUR 75.888,00 par l'émission et la création de 306 nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 248,00 chacune ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, à attribuer entièrement libérées aux propriétaires des actions anciennes proportionnellement aux actions qu'ils détiennent.

3) Décision de modifier l'article cinq (5) des statuts de la Société.

B) Qu'il appert de la liste de présence prémentionnée, que sur les cinq mille deux cent soixante-quatorze (5.274) actions représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à UN MILLION TROIS CENT SEPT MILLE NEUF CENT CINQUANTE-DEUX EUROS (1.307.952,- EUR) et dont deux cent quatre-vingt-treize (293) actions rachetées par la société le 09 novembre 2004 sont sans droit de vote toutes les actions sont dûment présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que cette dernière est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de réduire le capital social de la Société à concurrence d'un montant de SOIXANTE-DOUZE MILLE SIX CENT SOIXANTE-QUATRE EUROS (72.664,- EUR) afin de le ramener de son montant actuel d'UN MILLION TROIS CENT SEPT MILLE NEUF CENT CINQUANTE-DEUX EUROS (1.307.952,- EUR) divisé en cinq mille deux cent soixante-quatorze (5.274) actions ordinaires d'une valeur nominale de DEUX CENT QUARANTE-HUIT EUROS (248,- EUR) chacune à un montant d'UN MILLION DEUX CENT TRENTE-CINQ MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-HUIT EUROS (1.235.288,- EUR) qui sera divisé en quatre mille neuf cent quatre-vingt-un (4.981) actions ordinaires d'une valeur nominale de DEUX CENT QUARANTE-HUIT EUROS (248,- EUR) par action, par annulation de deux cent quatre-vingt-treize (293) actions d'une valeur nominale de DEUX CENT QUARANTE-HUIT EUROS (248,- EUR) chacune, détenues par la Société, suite à un rachat réalisée par cette dernière en date du 9 novembre 2004, lequel rachat a été ratifié par décision prise en assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue le 14 septembre 2005.

En outre l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de supprimer la réserve indisponible renseignant la somme de SEPT CENT CINQUANTE MILLE EUROS (750.000,- EUR) établie en contrepartie des deux cent quatre-vingt-treize (293) actions détenues par la Société, comptabilisées à l'actif du bilan.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE ensuite de procéder à une augmentation du capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de SOIXANTE-QUINZE MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-HUIT EUROS (75.888,- EUR) pour le porter de son montant actuel après la prédite réduction de capital présentement réalisée de son montant d'UN MILLION DEUX CENT TRENTE-CINQ MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-HUIT EUROS (1.235.288,- EUR) à un montant d'UN MILLION TROIS CENT ONZE MILLE CENT SOIXANTE-SEIZE EUROS (1.311.176,- EUR).

*Troisième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de créer et d'émettre, suite à cette augmentation de capital, trois cent six (306) actions ordinaires nouvelles supplémentaires ayant chacune une valeur nominale de DEUX CENT QUARANTE-HUIT EUROS (248,- EUR), chaque action nouvelle émise avec les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et conférant droit à des dividendes à partir du jour de la présente assemblée générale extraordinaire.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires constate que l'augmentation de capital est réalisée par incorporation au capital social d'une partie des bénéfices reportés réalisés au 31 décembre 2007 à due concurrence.

La preuve de l'existence desdits bénéfices reportés a été rapportée au notaire instrumentant par des documents comptables et par une attestation signée par les administrateurs de la Société, en décembre 2008.

En outre l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE que les trois cent six (306) actions nouvellement émises par la Société seront attribuées gratuitement aux actionnaires existants en proportion de leur participation actuelle dans le capital social.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE d'autoriser le Conseil d'Administration de la Société à faire tout ce qui est nécessaire pour l'exécution des précédentes résolutions et notamment pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent à cet effet.

*Cinquième résolution*

Afin de refléter ladite réduction de capital social suivie d'une augmentation de capital, et du fait que le délai (cinq ans) pendant lequel le conseil d'administration de la Société a été autorisé à procéder à des augmentations du capital social souscrit dans le cadre du capital autorisé, est venue à échéance, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de modifier intégralement l'article CINQ (5) des statuts de la Société, lequel article CINQ (5) aura désormais la nouvelle teneur suivante :

**Art. 5.** "Le capital social souscrit est fixé à UN MILLION TROIS CENT ONZE MILLE CENT SOIXANTE-SEIZE EUROS (1.311.176,- EUR) représenté par cinq mille deux cent quatre-vingt-sept (5.287) actions d'une valeur nominale de DEUX CENT QUARANTE-HUIT EUROS (248,- EUR) chacune, toutes se trouvant intégralement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts."

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille trois cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: D. FONDU, L. SINESI, D. DEICHTMANN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 17 décembre 2008. Relation: EAC/2008/15400. Reçu douze Euros (12,- EUR).

*Le Receveur (signé): SANTIONI.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 5 janvier 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009004197/239/116.

(090001379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

---

**Thumb, Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 85.337.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2008.

Monsieur Patrick ROCHAS

*Administrateur*

Référence de publication: 2009004128/636/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2008, réf. LSO-CX11469. - Reçu 18,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090000959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

---

**Alteza S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 52.800.

Le bilan et les comptes de profits et pertes au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

*Domiciliaire*

Signature

Référence de publication: 2009004129/636/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2008, réf. LSO-CX11468. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090000962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

---

**Espace Ariane Immobilière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 64.053.

Le bilan au 31 août 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ESPACE ARIANE IMMOBILIERE S.A.*

Services Généraux de Gestion S.A.

*Agents Domiciliaires*

Signature / Signature

Référence de publication: 2009004127/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2008, réf. LSO-CX11386. - Reçu 24,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090000954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

---

**Trelux Capital Investissements S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 22.363.

Constitué par-devant Maître Marc ELTER, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 21 décembre 1984, acte publié au Mémorial C no 36 du 8 février 1985, modifiée pour la dernière fois par-devant Maître Franck BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 6 décembre 2001, acte publié au Mémorial C no 502 du 29 mars 2002.

Le bilan au 31 août 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour TRELUX CAPITAL INVESTISSEMENTS S.A.*

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009004109/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2008, réf. LSO-CX08232. - Reçu 20,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090000893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

---

**OHSF Funding I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 106.952.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg), en date du 15 mars 2005, acte publié au Mémorial C no 741 du 26 juillet 2005. Les statuts ont été modifiés par-devant le même notaire en date du 20 janvier 2006, acte publié au Mémorial C no 988 du 19 mai 2006.

Le bilan au 31 août 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour OHSF Funding I S.à r.l.*  
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2009004110/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2008, réf. LSO-CX08078. - Reçu 30,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090000897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

---

**OHSF Funding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 106.951.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg), en date du 15 mars 2005, acte publié au Mémorial C no 749 du 27 juillet 2005. Les statuts ont été modifiés par-devant le même notaire en date du 20 janvier 2006, acte publié au Mémorial C no 824 du 25 avril 2006.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour OHSF Funding II S.à r.l.*  
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2009004111/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2008, réf. LSO-CX08076. - Reçu 32,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090000899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

---

**BG Consulting S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1370 Luxembourg, 70, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 118.473.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER  
Notaire

Référence de publication: 2009004328/236/11.

(090001216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

---

**Organik Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 95.145.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 7 août 2003, acte publié au Mémorial C no 939 du 12 septembre 2003, et dont les statuts ont été modifiés par-devant le même notaire, en date du 28 octobre 2005, acte publié au Mémorial C no 329 du 14 février 2006.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *ORGANIK LUXEMBOURG S.A.*  
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2009004107/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2008, réf. LSO-CX08230. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

---

**Orion Développement S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 78.681.

Constituée en date du 26 octobre 2000 par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage (Grand-Duché de Luxembourg), acte publié au Mémorial C n° 350 du 14 mai 2001.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *ORION DEVELOPPEMENT S.A.*  
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2009004108/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2008, réf. LSO-CX08233. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

---

**Sevsyl S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 200.000,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.  
R.C.S. Luxembourg B 103.494.

Les comptes annuels au 30 septembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30/12/2008.

SEVSYL S.A.  
Signature

Référence de publication: 2009004117/3258/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2008, réf. LSO-CX08141B. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

---

**Performance Parts S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5730 Aspelt, 49A, rue de Mondorf.  
R.C.S. Luxembourg B 103.260.

L'an deux mille huit, le huit décembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Steve FLENER, agent d'assurances, né à Esch-sur-Alzette le 8 mai 1976, demeurant à L-4940 Bascharage, 279, avenue de Luxembourg,  
détenteur de quatre-vingt-douze (92) parts sociales.

2.- Madame Xiaowei ZHAN, employée privée, née à Zhejiang (Chine) le 19 décembre 1979, demeurant à L-4940 Bascharage, 279, avenue de Luxembourg,  
détentrice de quatre-vingt-huit (88) parts sociales.

Les comparants préqualifiés sub 1.- et 2.-, agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée "PERFORMANCE PARTS S.à.r.l." (numéro d'identité 2004 24 19 606), avec social à L-5730 Aspelt, 49A, rue de Mondorf,

inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 103.260, constituée suivant acte reçu par le notaire Georges d'HUART, de résidence à Pétange, en date du 15 septembre 2004, publié au Mémorial C, numéro 1254 du 8 décembre 2004 et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant en date du 3 mai 2007, publié au Mémorial C, numéro 1330 du 2 juillet 2007 et en date du 22 octobre 2008, publié au Mémorial C, numéro 2798 du 20 novembre 2008, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

*Première résolution*

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de dix-sept mille cinq cents euros (€ 17.500,-) pour le porter de son montant actuel de vingt-deux mille cinq cents euros (€ 22.500,-) à quarante mille euros (€ 40.000,-), par l'émission de cent quarante (140) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

*Souscription - Libération*

Le associés décident d'admettre à la souscription des cent quarante (140) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125,-) chacune:

- a) Monsieur Steve FLENER, préqualifié sub 1.-, à concurrence de cent (100) parts sociales nouvelles;
- b) Madame Xiaowei ZHAN, préqualifiée sub 2.-, à concurrence de quarante (40) parts sociales nouvelles.

Monsieur Steve FLENER et Madame Xiaowei ZHAN, préqualifiés, ont déclaré souscrire les cent quarante (140) parts sociales nouvelles, dans les proportions ci-dessus indiquées et les libérer intégralement par un paiement en espèces, de sorte que le montant de dix-sept mille cinq cents euros (€ 17.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

*Répartition du capital social*

Suite à la prédite augmentation de capital, le capital social souscrit est réparti comme suit:

a) Monsieur Steve FLENER, préqualifié sub 1.-, cent quatre-vingt-douze parts sociales . . . . .	192
b) Madame Xiaowei ZHAN, préqualifiée sub 2.-, cent vingt-huit parts sociales . . . . .	128
Total: trois cent vingt parts sociales . . . . .	320

*Deuxième résolution*

Suite à la prédite augmentation de capital, les associés décident de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social entièrement libéré est fixé à quarante mille euros (€ 40.000,-), divisé en trois cent vingt (320) parts sociales de cent vingt-cinq euros (€ 125,-) chacune."

*Frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à huit cents euros (€ 800,-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: FLENER, ZHAN, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 10 décembre 2008. Relation: CAP/2008/3732. Reçu quatre-vingt-sept euros cinquante cents. 17.500,00 à 0,5 % = 87,50 €

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 29 décembre 2008.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2009004194/236/59.

(090001199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

**L&L Luxury Goods S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 95.237.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 16 décembre 2008*

La démission de Monsieur Alexis DE BERNARDI de son poste d'administrateur de la société est acceptée.



Monsieur Frank VALENTA, juriste, né le 02/02/1972, à Genève (Suisse), domicilié professionnellement au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société pour une période de trois ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Luxembourg, le 16 décembre 2008.

Pour extrait sincère et conforme

L&L LUXURY GOODS S.A.

Jean-Marc HEITZ / Robert REGGIORI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009003893/545/20.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2008, réf. LSO-CX10552. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

**Pierres S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 50.619.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale, ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 15 octobre 2008*

Monsieur DE BERNARDI Alexis est renommé administrateur pour une nouvelle période d'un an. Monsieur DELLA CASA Carlo est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Monsieur REGGIORI Robert, expert-comptable, né le 15.11.1966 à Metz (France), et Monsieur ROSSI Jacopo, employé privé, né le 20.04.1972 à San Dona di Piave (Italie), domiciliés professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, sont nommés nouveaux administrateurs en remplacement de Monsieur SCHAUS Adrien et Madame SCHEIFER-GILLEN Romaine, administrateurs sortants. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Pour extrait sincère et conforme

PIERRES S.A.

Alexis DE BERNARDI / Robert REGGIORI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009003895/545/23.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2008, réf. LSO-CX10556. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

**Finance et Développement, Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 73.425.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement date du 14 novembre 2008*

1) Fin du mandat d'administrateur de:

- M. Pietro LONGO

2) Nomination au conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011:

- M. Xavier SOULARD, administrateur de sociétés, né à Châteauroux (France), le 14 août 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 19 novembre 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour FINANCE ET DEVELOPPEMENT

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009003889/29/20.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2008, réf. LSO-CW09561. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

**Société Financière des Constructions "SOFICOSA", Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 136.217.

En date du 6 novembre 2008:

1. M. Jean FELL a cédé deux cent cinquante parts sociales de la société à responsabilité limitée Société Financière des Constructions "SOFICOSA" à M. Pietro LONGO, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 septembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

2. M. Cornelius Martin BECHTEL a cédé deux cent cinquante parts sociales de la société à responsabilité limitée Société Financière des Constructions "SOFICOSA" à Mme Virginie DOHOGNE, administrateur de sociétés, née à Verviers (Belgique), le 14 juin 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 27/11/2008.

pour avis sincère et conforme  
pour Société Financière des Constructions "SOFICOSA"  
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2009003891/29/23.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2008, réf. LSO-CX01270. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

**Viville Investissement S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 95.004.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société qui s'est tenue en date du 27 novembre 2008*

Il a été décidé

de nommer Madame Véronique Wauthier, Avocat à la Cour, née le 11 mars 1965 à Arlon, demeurant professionnellement au 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Extrait certifié conforme  
Signature / Signature  
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009003943/322/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2008, réf. LSO-CX10110. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

**RedBirds Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.  
R.C.S. Luxembourg B 102.352.

Mr Gilbert Saada a démissionné de son poste de délégué à la gestion journalière de la Société en date du 16 octobre 2008.

Luxembourg, le 9 décembre 2008.

Vincent Cormeau / Bertrand Michaud.

Référence de publication: 2009003992/5917/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2008, réf. LSO-CX10199. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

**Alexandros S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 76.098.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 05 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009004022/780/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2008, réf. LSO-CX10935. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

---

**Jerich Luxembourg - Permanent establishment of Jerich Austria, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-4801 Rodange, Zone Industrielle P.E.D.  
R.C.S. Luxembourg B 120.210.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des sociétés de et à Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2008.

Pour: Jerich Luxembourg - Permanent establishment of Jerich Austria succursale de Jerich Austria GmbH  
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURGS.A.

Signature

Référence de publication: 2009004023/503/16.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2008, réf. LSO-CX03391. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

---

**Bottris Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 127.783.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement en date du 15 décembre 2008*

1) Fin du mandat d'administrateur de la catégorie B de:

- Monsieur Sinan SAR.

2) Nomination au conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012:

- Monsieur Jacques CLAEYS, administrateur de sociétés, né à Namur (Belgique), le 29 septembre 1952, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, administrateur de la catégorie B.

Luxembourg, le 15 décembre 2008.

pour extrait sincère et conforme

pour BOTTRIS INVESTMENTS S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009003885/29/20.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2008, réf. LSO-CX08252. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

---

**TIAA Lux 8 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 128.247.

L'associé unique a pris les décisions suivantes en date du 9 septembre 2008:

- Acceptation de la démission de Iqbal Kapadwala, avec adresse professionnelle au 730, Third Avenue, 10017 New York, Etats-Unis, de son mandat de gérant avec effet immédiat.

- Nomination de Paul Wilson, avec adresse professionnelle au 33, Cavendish Square, W1G 0PW Londres, Royaume-Uni, au mandat de gérant, en remplacement de Iqbal Kapadwala, précité, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009003880/581/18.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2008, réf. LSO-CX09934. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090000379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

---

**TIAA Lux 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 122.263.

L'associé unique a pris les décisions suivantes en date du 9 septembre 2008:

- Acceptation de la démission de Iqbal Kapadwala, avec adresse professionnelle au 730, Third Avenue, 10017 New York, Etats-Unis, de son mandat de gérant avec effet immédiat.

- Nomination de Paul Wilson, avec adresse professionnelle au 33, Cavendish Square, W1G 0PW Londres, Royaume-Uni, au mandat de gérant, en remplacement de Iqbal Kapadwala, précité, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009003879/581/18.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2008, réf. LSO-CX09932. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090000376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

---

**TIAA Lux 9 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 40.702.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 133.015.

L'associé unique a pris les décisions suivantes en date du 9 septembre 2008:

- Acceptation de la démission de Iqbal Kapadwala, avec adresse professionnelle au 730, Third Avenue, 10017 New York, Etats-Unis, de son mandat de gérant avec effet immédiat.

- Nomination de Paul Wilson, avec adresse professionnelle au 33, Cavendish Square, W1G 0PW Londres, Royaume-Uni, au mandat de gérant, en remplacement de Iqbal Kapadwala, précité, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009003881/581/18.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2008, réf. LSO-CX09936. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090000381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

---

**TIAA Lux 10 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 134.221.

L'associé unique a pris les décisions suivantes en date du 9 septembre 2008:

- Acceptation de la démission de Iqbal Kapadwala, avec adresse professionnelle au 730, Third Avenue, 10017 New York, Etats-Unis, de son mandat de gérant avec effet immédiat.

- Nomination de Paul Wilson, avec adresse professionnelle au 33, Cavendish Square, W1G 0PW Londres, Royaume-Uni, au mandat de gérant, en remplacement de Iqbal Kapadwala, précité, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009003882/581/18.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2008, réf. LSO-CX09937. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090000383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

**Adam Offergeld Luxemburg G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4940 Bascharage, avenue de Luxembourg, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 38.732.

—  
*Auszug der Gesellschafterbeschlüsse vom 27. November 2008*

1. Die Zahl der Geschäftsführer ist von zwei auf drei erhöht worden.
2. Herr Thomas SCHLIER, Speditionskaufmann, geboren am 10. November 1969 in Königstein im Taunus, Deutschland, wohnhaft in D-36269 Philippsthal, Kleine Liede 8, ist auf unbestimmte Zeit zum Geschäftsführer ernannt worden.

Luxembourg, den 15 Dezember 2008.

für gleichlautende Mitteilung

für ADAM OFFERGELD LUXEMBURG G.m.b.H.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009003887/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2008, réf. LSO-CX08249. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090000421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

**TIAA Lux 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 5.654.700,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 115.160.

—  
Par résolutions signées en date du 3 septembre 2008, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Iqbal Kapadwala, avec adresse professionnelle au 730, Third Avenue, 10017 New York, Etats-Unis, de son mandat de gérant avec effet immédiat.
- Nomination de Paul Wilson, avec adresse professionnelle au 33, Cavendish Square, W1G 0PW Londres, Royaume-Uni, au mandat de gérant, en remplacement de Iqbal Kapadwala, précité, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009003877/581/18.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2008, réf. LSO-CX09928. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090000372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

**TIAA Lux 6, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 265.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 120.999.

—  
L'associé unique a pris les décisions suivantes en date du 9 septembre 2008:

- Acceptation de la démission de Iqbal Kapadwala, avec adresse professionnelle au 730, Third Avenue, 10017 New York, Etats-Unis, de son mandat de gérant avec effet immédiat.
- Nomination de Paul Wilson, avec adresse professionnelle au 33, Cavendish Square, W1G 0PW Londres, Royaume-Uni, au mandat de gérant, en remplacement de Iqbal Kapadwala, précité, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009003878/581/18.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2008, réf. LSO-CX09930. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

---

**TIAA Lux 4, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 113.831.

L'associé unique a pris les décisions suivantes en date du 9 septembre 2008:

- Acceptation de la démission de Iqbal Kapadwala, avec adresse professionnelle au 730, Third Avenue, 10017 New York, Etats-Unis, de son mandat de gérant avec effet immédiat.
- Nomination de Paul Wilson, avec adresse professionnelle au 33, Cavendish Square, W1G 0PW Londres, Royaume-Uni, au mandat de gérant, en remplacement de Iqbal Kapadwala, précité, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009003876/581/18.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2008, réf. LSO-CX09927. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

---

**REA Lux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 128.430.

L'associé unique a pris les décisions suivantes en date du 9 septembre 2008:

- Acceptation de la démission de Iqbal Kapadwala, avec adresse professionnelle au 730, Third Avenue, 10017 New York, Etats-Unis, de son mandat de gérant, avec effet immédiat.
- Nomination de Paul Wilson, avec adresse professionnelle au 33, Cavendish Square, W1G 0PW Londres, Royaume-Uni, au mandat de gérant, en remplacement de Iqbal Kapadwala, précité, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009003874/581/18.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2008, réf. LSO-CX09925. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

---

**REA Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 958.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 125.310.

L'associé unique a pris les décisions suivantes en date du 9 septembre 2008:

- Acceptation de la démission de Iqbal Kapadwala, avec adresse professionnelle au 730, Third Avenue, 10017 New York, Etats-Unis, de son mandat de gérant avec effet immédiat.
- Nomination de Paul Wilson, avec adresse professionnelle au 33, Cavendish Square, W1G 0PW Londres, Royaume-Uni, au mandat de gérant, en remplacement de Iqbal Kapadwala, précité, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009003873/581/18.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2008, réf. LSO-CX09924. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

---

**Financière de l'Alzette S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 54.285.

—  
*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 30 octobre 2008*

1. Le mandat de commissaire aux comptes, venu à échéance, de la société anonyme VO CONSULTING LUX S.A., n'a pas été renouvelé.

2. M. Hans DE GRAAF, Mme Monique JUNCKER et Mme Nancy BLEUMER ont été reconduits dans leur mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.

3. La société à responsabilité limitée FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA Société à responsabilité limitée, R.C.S. Luxembourg B 96.848, avec siège social à L-1835 Luxembourg, 17, rue des jardiniers, a été nommée comme commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.

4. M. Hans DE GRAFF a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.

Luxembourg, le 27/11/2008.

Pour extrait sincère et conforme  
pour FINANCIERE DE L'ALZETTE S.A.  
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2009003884/29/24.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2008, réf. LSO-CX01266. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

---

**Mira Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck II.

R.C.S. Luxembourg B 98.068.

—  
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009004026/780/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2008, réf. LSO-CX10928. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

---

**Smartlighting, Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 112.718.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société qui s'est tenue en date du 27 novembre 2008*

Il a été décidé

de nommer Madame Véronique Wauthier, Avocat à la Cour, née le 11 mars 1965 à Arlon, demeurant professionnellement au 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Extrait certifié conforme  
Signature / Signature  
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009003942/322/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2008, réf. LSO-CX10104. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

---

**Auroria S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 67.885.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 27 novembre 2008 au siège social*

Il a été décidé

de nommer Madame Véronique Wauthier, Avocat à la Cour, née le 11 mars 1965 à Arlon, demeurant professionnellement au 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Extrait certifié conforme  
Signature / Signature  
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009003941/322/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2008, réf. LSO-CX10128. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

---

**Acadia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 110.951.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009004024/780/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2008, réf. LSO-CX10932. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

---

**ING Global Real Estate Securities (Holdings) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.000.100,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 117.072.

Le bilan rectificatif (rectificatif du bilan au 31 décembre 2006, enregistré à Luxembourg le 19 décembre 2007, référence LSO CL/05562, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 28 décembre 2007, référence L070176386.04) a été déposé au registre de commerce des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2008.

ING Global Real Estate Securities (Holdings) S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2009003816/655/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2008, réf. LSO-CX03418. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

---